

LE PROGRES DU GOLFE

No 46 - 31e année

AIME DIEU ET VA TON CHEMIN

Rimouski, 15 février 1935

Publié par la Cie du Progrès du Golfe

Imprimé à l'Imprimerie Gilbert, Ltée

ABONNEMENT, \$1.00 par année

Fortin, Rév. Alph. Sémi
naire, 1 mai 35
Gérard Legaré

UNE POPULATION FIERE DE SES HEROS

Jean Brillant



Le Progrès du Golfe a le plaisir d'annoncer (voir page 3) que le bureau de direction de la Compagnie de Transport du Bas St-Laurent adopte, pour le superbe paquebot qu'elle a fait construire dans les chantiers maritimes de New-Castle, en Angleterre, et qu'elle destine au service des côtes nord et sud dans notre région, le nom illustre de Jean Brillant, V.C., homérique héros canadien-français de la Grande Guerre.

Cette décision des administrateurs de la compagnie propriétaire du nouveau navire ratifie ainsi d'emblée le verdict du jury chargé de choisir entre les noms suggérés dans un concours des plus populaires le plus beau et le plus approprié. Outre que le nom de Jean Brillant ne manquera pas de contribuer pour beaucoup au prestige du luxueux et confortable bateau, qui le portera toujours et partout fièrement, le choix officiel qu'on en vient de faire est, de la part de la Compagnie de Transport, un hommage gracieux à la population parmi laquelle a vu le jour l'admirable guerrier, qui fut seul, avec son "pays" Joseph Keable, de tous les Canadiens-Français, à mériter "the greatest of all rewards for valour and devotion to duty".

C'est ainsi, en effet, que Sa Majesté le Roi George lui-même désigna la Victoria Cross offerte posthument aux parents de Brillant et de Keable lorsque Son Excellence le Duc de Devonshire, gouverneur général du Canada, vint en personne à Rimouski attacher sur la poitrine du père de Brillant et de la mère de Keable la fameuse croix de Victoria destinée à récompenser la valeur exceptionnelle et le courage surhumain. Dans une missive signée de sa propre main, et qui fut remise en même temps que la croix triomphale à M. Joseph Brillant, Sa Majesté écrivait à ce dernier:

It is a matter of sincere regret to me that the death of Lieutenant John Brillant, 22nd Battalion, Quebec Regiment, deprived me of the pride of personally conferring upon him the Victoria Cross, the greatest of all rewards for valour and devotion to duty.—GEORGE R. I.

Quelques semaines auparavant, dans un mémorable article sur les soldats canadiens-français, dont il pouvait parler en toute connaissance de cause, le major Olivar Asselin (l'actuel directeur de l'Ordre) écrivait, de sa plus belle plume, ce mot lapidaire que la presse de l'époque publia avec enthousiasme aux quatre coins du pays:

"Ce que l'un et l'autre (Brillant et Keable) ont fait est digne des héros d'Homère."

Derechef, ces jours-ci, M. Olivar Asselin soulignait dans l'Ordre la justesse du choix du nom de Jean Brillant pour la nouvelle unité ajoutée à la flotte de la Cie de Transport:

"Le nom, choisi au concours, a valu au vainqueur un prix de \$75; c'est peu de chose, mais l'hommage à la mémoire de Jean Brillant n'en n'est pas moins celui de toute une population fière de ses héros."

L'occasion ne s'était pas encore présentée aux Rimouskois d'honorer particulièrement, d'une façon concrète et tangible, le héros dont le père, la mère et les frères demeurent avec nous et que, par là même, toute la ville de Rimouski considère à juste titre comme l'un des siens.

Grâce à la Cie de Transport du Bas St-Laurent, Jean Brillant aura dorénavant son propre monument, qui mieux que tout autre peut-être popularisera son souvenir, rappellera sa merveilleuse conduite et sa célèbre mort en beauté, et qui sera un motif de haute fierté pour nos compatriotes de sang français.

Réminiscence

Le 16 décembre 1918, quand le duc de Devonshire vint à Rimouski présenter la Victoria Cross à M. Joseph Brillant et Mme Joseph Keable, au nom de leurs fils disparus, l'émotion des 900 spectateurs que contenait la salle du Séminaire fut extrême lorsqu'ils virent apparaître sur la scène, au bras du représentant du Roi, leur cher évêque que tous savaient mourant.

Par un effort suprême de son indomptable énergie, Monseigneur Blais avait voulu être une dernière fois au milieu des ses ouailles, pour participer à la glorification des deux héros dont s'honorait à jamais leur petite patrie de Rimouski. Spectacle pathétique et ému. Monseigneur n'était guère que l'ombre de lui-même, dans son éblouissant costume pourpre des circonstances très solennelles. N'ayant plus à vivre que peu de jours, le vaillant prélat paraissait néanmoins radieux et nul ne manifesta avec plus d'ardeur que lui-même son enthousiasme lorsque furent lus les touchants messages de Sa Majesté et que le Duc de Devonshire s'avança pour donner aux parents tout endeuillés l'insigne récompense de leurs fils. Par son auguste présence, par son attitude à la fois navrante et admirable, Mgr André-Albert Blais contribua puissamment à bien faire saisir le sens national et patriotique de cette journée, de cette inoubliable manifestation. Ce fut son ultime geste de patriote et sa dernière apparition en public. Quelques semaines après, le grand évêque n'était plus.

OPINIONS

Le poisson à l'eau !

L'inspection du fédéral pour remplacer celle existante.

Au cours de la semaine dernière, la question a été débattue au parlement d'Ottawa. Les députés des Provinces Maritimes ont fait les gros frais du débat. Il fut question des chalutiers, entrepôts pour la boëtte, campagnes d'annonces, etc. La question des chalutiers intéresse probablement très peu nos gens; quoi que l'on pense, au lieu de vouloir restreindre la quantité, il vaudrait beaucoup mieux tenter d'ouvrir des marchés. Pour la conservation de la boëtte, l'Honorable P. Veniot proposait quelque chose du genre des entrepôts froids construits par le gouvernement de Québec. Quant à une campagne



LE GENERAL
L. L. TREMBLAY, D. S. O.

Qui, en sa qualité d'ancien commandant du 22e à la guerre, félicite la Cie de Transport du Bas St-Laurent d'avoir choisi le nom de Jean Brillant pour son nouveau bateau. Nous publions sa lettre et celle du Lieutenant Dupuis en 3e page.

d'annonces, le député de la Nouvelle-Ecosse qui la demandait pensait tout simplement à lui et voulait des marchés pour les produits des Maritimes. L'honorable Charles Marcell, député de Bonaventure, montra la situation précaire du Québec. M. Maurice Brasset, de Gaspé, ne trouve pas les entrepôts suffisamment efficaces et M. Casgrain, de Charlevoix, veut une coopération plus étroite entre les deux gouvernements. Il nous semble qu'ils auraient pu ajouter que, si une campagne d'annonces pouvait être utile aux Maritimes, il n'aurait pas été si mal de penser à la Gaspésie et à la Côte Nord, surtout lorsque l'on convoite les marchés de notre province.

Les pêcheries ne sont pas seules à souffrir d'une administration double. Chaque administration réclame pour elle ce qui a été bien fait et rejette les torts sur l'autre. Dans un article antérieur, nous avons prouvé que l'Italie était satisfaite de la qualité du poisson de Gaspé et que, là comme dans bien d'autres pays, il pouvait obtenir un prix supérieur à celui des Provinces Maritimes et Terre-Neuve. L'enquête Stevens a prouvé qu'au pays pratiquement tous les poissons sont vendus sous le nom de Gaspé, pour obtenir de meilleurs prix. En Nouvelle-Ecosse, la commission de réforme du gouvernement McDonald a recommandé le contrôle provincial des pêcheries. Il est bon de remarquer en passant que le trust du poisson dans cette province, est sous le contrôle de capitalistes américains.

Nous avons déjà dit que les marchés d'exportation du poisson sont illimités. Quelqu'un qui s'intéresse à cette question nous montrait justement une lettre qu'il recevait d'une maison de Georgetown, Guyane Anglaise, en date du 24 janvier 1935, et se lisant comme suit: "Nous sommes importateurs de grosses quantités de morue sèche en bouts de quatre quintaux. Veuillez nous dire si vous pouvez nous fournir cet article et si oui, nous donner votre meilleur prix de gros C. I. R. Georgetown, Demerara."

Nous nous demandons parfois si tous nos hommes publics ont perdu la tête et s'ils vont continuer indéfiniment à prononcer des discours sonores et ne jamais prendre une décision qui compte. Puisque Québec administre présentement ses pêcheries et que les Provinces Maritimes veulent en venir là, n'y aurait-il pas moyen de réunir les intéressés et de trancher définitivement la question. Peu importe quel gouvernement en prendra la directive, à condition que l'on veuille agir et vite. Justement après la discus-

(Suite en dernière page)

DEUX SENTENCES D'UNE MAZETTE

Sur les titres et le crédit agricole

"A CHACUN SON DU" ? NOTRE ATTITUDE ? ET LA SIENNE !

Réfutation sans commentaire

De ceci... ...Par cela

UNE OPINION DU JUGE LORANGER CITEE PAR LE PREMIER-MINISTRE

QUESTION D'IMPORTANCE TOUT A FAIT SECONDAIRE

"Qu'on cesse donc de nous corner les oreilles (sic) avec la question D'IMPORTANCE TOUT A FAIT SECONDAIRE de l'intégrité des titres".

J.-B. COTE,
30 novembre 1934.

L'attitude du PROGRES sur cette question constitue l'APPREHENSION MERITOIRE d'une sage mesure du gouvernement.

"A chacun son dû".
Le même J.-B. COTE,
8 février 1935

EXCELLENT GUIDE, SELON L'HON. M. GODBOUT

8 février 1935.
"Certains journaux, qui ne partagent pas toujours les idées du gouvernement, mais qui ont toujours été d'excellents guides pour la classe agricole, le PROGRES DU GOLFE par exemple, réclament, comme premier moyen pour améliorer la situation des agriculteurs, la radiation des vieilles hypothèques inopérantes qui embarrassent les titres.—L'honorable ADELARD GODBOUT, 31 janvier 1935, d'après le Canada du 1er février.

Et ça...

"Ce dut donc être une grande joie pour M. Couture de lire dans le programme de M. Taschereau pour la présente session du parlement de Québec que le ministère proposera une législation touchant la radiation des hypothèques inopérantes. Cette réforme, due incontestablement à la campagne de notre confrère (...), est aussi la preuve que les gouvernements sont trop heureux d'adopter les vœux de la presse indépendante quand elles leur paraissent raisonnables.—OLIVAR ASSELIN, dans l'Ordre, du 17 janvier 1935, extrait d'un article reproduit en entier dans la Revue du Notariat, dirigée par Me Joseph Sirois, livraison de janvier 1935.

"Le Prêt agricole fédéral est opérant depuis un certain nombre d'années. Le mécanisme en est bon. M. Godbout l'admet et, pour qu'on ne le soupçonne pas d'être mu en l'occurrence par quelque arrière-pensée partisane, son opinion s'accorde absolument avec les conclusions de l'étude approfondie que le notaire Eudore Couture en a fait dans son journal le PROGRES DU GOLFE. M. Couture parlait sur cette question avec une entière autorité.—La Patrie, éditorial du 1er février 1935.

AUX DEBUTS D'UNE CAMPAGNE

(Extraits de quelques-unes des lettres adressées au directeur du "Progrès du Golfe" en 1929-30-31)

1929-1930

Montréal, 13 août 1929.

Cher monsieur Couture,
J'ai lu avec un très vif intérêt votre article du Progrès du Golfe sur le crédit agricole et les hypothèques. Auriez-vous le temps de reprendre ce thème pour le Devoir ? Cela servirait peut-être la cause qui vous tient au cœur.

A vous bien cordialement, avec mes remerciements anticipés.
OMER HEROUX,
Rédacteur en chef du Devoir.

Montréal, 4 janvier 1930.

Permettez-moi que je vous félicite de votre si complet et si intéressant article du Devoir sur la question (des hypothèques inopérantes). Si le succès vient couronner nos constants efforts, le Notariat vous sera redevable de vos intelligents efforts pour y arriver.

On ne parle que, de vous ici à Montréal, depuis votre inoubliable conférence au Congrès, dont nous aurons incessamment le texte, que tous attendent avec impatience.

Je vous renouvelle, cher confrère, mes meilleurs vœux de nouvel an, avec l'assurance de ma fidèle amitié et mes remerciements pour votre précieux concours à une oeuvre qui m'est chère.

CAMILLE PAQUET,
Ancien Président de la Chambre des Notaires.

Montréal, 26 décembre 1929

Je ne saurais trop vous remercier d'avoir écrit ce nouveau plaidoyer en faveur de notre cause.

P. ANGERS, (N.P.).

Registreur à Beauceville, promoteur de l'art. 2157B, C.C.

Beauceville Est, 3 fév. 1930.

Mon cher confrère,
J'ai lu avec plaisir votre article reproduit ces jours derniers dans l'Eclair. Je vous en remercie infiniment. Tout me porte à croire que nous allons réussir.

P. ANGERS, N. P.

Beauceville Est, 12 avril 1930.

Après tout, nous avons raison d'être contents de nous, car

OPINIONS

Le sport à l'école

L'exercice physique est aussi nécessaire à la santé de l'écolier que l'étude au développement de son intelligence. Le sport développe la force, l'énergie et l'endurance, il habitue le jeune homme à se débrouiller, à vaincre les obstacles, à persévérer et lui donne cette confiance si nécessaire dans les moments difficiles qui se rencontrent dans la vie.

La culture physique et le sport ont droit à leur part dans les programmes d'éducation. Dans les écoles et dans les collèges de notre région, la gymnastique n'est pratiquement pas enseignée; le seul exercice que l'on procure aux écoliers consiste dans les jeux, mais malheureusement tous ne sont pas à même d'en bénéficier, car beaucoup n'ont jamais ce qu'il faut pour jouer, ils n'ont pas de patins, de hockey; en été, ils n'ont pas de gants de base-ball, de raquettes de tennis et ils n'ont souvent même pas le plaisir de payer la modique contribution qui leur est demandée pour défrayer les dépenses des organisateurs. Ces pauvres enfants doivent se contenter de regarder avec envie leurs heureux camarades.

Est-ce parce que les parents n'ont jamais eu l'avantage d'avoir ces articles qui font la joie des jeunes qu'ils n'en donnent pas à leurs enfants ? Ne savent-ils pas qu'il vaut mieux être jeune dans le bas âge que l'âge mûr, et que si l'on n'a pas pu profiter de sa jeunesse l'on sera tenté de reprendre le temps perdu plus tard mais à une époque où il vaudrait mieux employer son temps à des études ou à des travaux utiles ?

Ne soyons pas comme le rentier mesquin qui est à l'encontre de tout progrès dans sa localité; si nous avons pu de notre vigueur et si nous ne pouvons plus nous mêler aux jeux ardents de la jeunesse, souvenons-nous de notre jeune temps et donnons à nos enfants des terrains de jeux, des patins, des hockeyes et ces autres articles qui feront leur bonheur. Encourageons nos éducateurs qui comprennent le besoin de garder la jeunesse agissante et qui se dévouent pour leur procurer des amusements, pour faire naître en eux des ambitions saines et développer le meilleur esprit de camaraderie.

Notre encouragement et les sacrifices que nous ferons procureront à nos enfants la joie et la santé, et leurs études s'en ressentiront en produisant de meilleurs résultats; nous leur ferons aimer davantage leur institution et leurs professeurs.

G. M.

Le principe de la limitation d'hypothèque est admis. Plus tard, ce nouvel article (2157-B, C. C.) pourra être perfectionné en y faisant des amendements.

Je ne puis assez vous remercier de votre précieux concours dans la campagne que nous avons eu à faire pour faire adopter au moins une partie de mon projet de loi.

P. ANGERS.

1931

Les Trois-Rivières, 10 novembre 1931.

Mon cher confrère,
Vous savez sans doute que la Législature, à sa présente session, devra apporter des modifications à la Loi du Crédit Rural. Je sais que vous vous êtes déjà occupé de cette loi. Vos écrits dans votre journal (le Progrès du Golfe) ont été mis en évidence.

Il est possible que la profession, comme corps, prenne l'initiative de présenter un mémoire à l'honorable Premier-Ministre de Québec. Auriez-vous l'obligeance de me dire ce que vous avez remarqué de déficient dans la loi actuelle et les causes qui la rendent à peu près inopérante ? Je crois me souvenir que vous vous êtes plaint surtout de la difficulté qu'il y a pour les emprunteurs de se procurer des titres parfaits, et je comprends que, dans votre milieu surtout, ce doit être un inconvénient considérable. Si l'on pouvait faire adopter une procédure qui permettrait de régulariser les titres dans nos campagnes tout en faisant comprendre à la population l'importance de bien faire les transactions, je crois que nous aurions gagné un grand point.

J.-A. TRUDEL (N.P.).

(Président actuel de la Chambre des Notaires)

Les Trois-Rivières, 30 novembre 1931.

Mon cher confrère,
Veuillez accepter mes remerciements sincères pour la documentation que vous m'envoyez de ce temps-ci et qui m'intéresse beaucoup. Je suis actuellement à former un dossier que je tâcherai de résumer avant longtemps, si les circonstances me le permettent. Je vous en donnerai connaissance. Votre journal m'intéresse.

J.-A. TRUDEL (N. P.)

DU DOYEN DES NOTAIRES DU DISTRICT DE RIMOUSKI

Matane, 17 novembre 1931.

J'ai lu attentivement hier votre article dans le "Progrès du Golfe", comme tous les précédents sur le même sujet, et je ne puis trop vous féliciter.

Le principal obstacle au succès du Prêt Agricole est bien, comme vous le dites, la difficulté de constituer une chaîne parfaite. Il manque presque invariablement des titres qu'il est impossible de trouver parce qu'ils n'ont jamais existé.

Quant aux améliorations à apporter à notre système d'enregistrement (...), vos propres lumières vous suffisent amplement pour éclairer cette question quelque peu embrouillée, je l'avoue. Succès comme en tout ce que vous faites, dites et écrivez, et croyez-moi toujours, etc.

J.-F. GAGNON (N. P.)

(Doyen des Notaires du District de Rimouski).

1935

UNE NOUVELLE APPRECIATION DE L'ORDRE

"Grâce à l'active campagne du Progrès du Golfe" que l'Ordre a si puissamment secondée et mise à l'ordre du jour, "presque tous les journaux sont entrés dans le mouvement, lancé par l'hebdomadaire de Rimouski et ont fini par créer une opinion publique dont nos parlementaires ont dû tenir compte", écrit M. Langlois dans l'Ordre de mardi dernier.

"Résultats: les gouvernements d'Ottawa et de Québec ont non seulement modifié les textes législatifs et les procédures relatifs au prêt à l'agriculture, mais ils se sont concertés pour que ces modifications se complètent et rendent la loi plus facilement opérante. Le PROGRES DU GOLFE se réjouit du résultat obtenu sans en tirer la vanité qu'en tireraient des journaux plus importants.

"Et sans mesurer la part des mérites qui lui revient dans tout cela, le PROGRES conclut modestement: 'Les amendements Rhodés ont été accueillis avec joie par tous les partis à la Chambre des Communes, comme ils le seront dans tout le Canada.'"

"Le confrère a, comme on le voit, la victoire modeste. Ne laissons pas passer cette occasion de le féliciter chaleureusement, car ceux qui retireront quelque avantage de ces lois en devront une bonne part au notaire Eudore Couture.—GEORGES LANGLOIS, dans l'Ordre, 12 février 1935.

COMMUNICATION

Nécessité de journaux indépendants

N.-D. du Sacré-Coeur.
M. le Rédacteur,

Après avoir soutenu en conversant avec mes amis que la crise était pour se prolonger, je crois qu'elle va s'atténuer et que la situation va s'améliorer. Les raisons qui ont changé ma thèse, c'est que nos ministres et députés au fédéral, comme au provincial, diffèrent d'opinion sur les questions qu'ils ont à résoudre sur l'administration, se sont mis d'accord, ce qui n'est pas arrivé depuis 20 ans. Quand nos ministres proposaient une loi ou un amendement, c'était d'un bloc l'intérêt du parti avant celui de la Province. La province étant libérale depuis 35 ans, la presse de parti était la seule qui guidait la masse des électeurs et en la preuve aujourd'hui que ce guide a tout fait pour former une opinion publique fautive.

Quand M. Henri Bourassa, à la tête du parti nationaliste, vint à Rimouski il y a 35 ans, on était aveuglé par les journaux de parti. Si on avait lu les journaux indépendants qui nous disaient la vérité comme ceux d'aujourd'hui, on aurait compris mieux le programme du vrai Canadien qui a prédit le désastre national où nous sommes aujourd'hui, et si nous en voulions la preuve nous n'aurions qu'à lire le Devoir du 23 et 24 janvier 1935 sous le titre "une poignée de souvenirs", et où l'on voit qu'il faudrait peut-être remercier le député qui s'est avisé de crier à M. Bourassa: "Pourquoi avez-vous trahi Laurier?" Ce qui lui a mérité une riposte foudroyante: "J'ai été attaqué par quelqu'un qui n'a peut-être pas tout son bon sens. La dernière lettre que Laurier a écrite de sa propre main c'est à moi qu'il l'a adressée. Je sais que je l'ai attaqué sur des questions de principe, mais je l'ai aimé toute ma vie et il le savait. Un jour il m'a pressé dans ses bras et il m'a dit: 'Bourassa, ce qui m'arrive aujourd'hui, vous m'avez prédit il y a 11 ans', après avoir été trahi par des hommes qu'il avait comblés d'honneurs et de titres. Voilà l'homme dont nos politiciens et leurs journaux ont réussi à faire perdre l'estime, voilà le bon sage qui a prédit 11 ans d'avance au grand Canadien ce qui devait lui arriver."

Nos hommes politiques font le même jeu contre des hommes qui veulent une politique telle que celle de M. Bourassa.

Nous en avons encore un exemple tout récent dans l'élection à la présidence de la jeunesse libérale de Montréal. Certains jeunes organisateurs libéraux sous l'influence de leurs aînés ont voulu se faire la main et s'entraîner au paquetage d'une élection: l'expérience acquise pourrait servir dans quelques mois.

Voilà les maîtres que les politiciens et leurs journaux se sont acharnés à former pour être à la tête du pays après eux. Tristes maîtres, chétifs élèves. Recevons et lisons des journaux indépendants: sans eux, nous n'aurions pas d'Union Catholique des Cultivateurs qui, dans l'avenir, est appelée à maintenir la morale telle qu'elle doit être dans notre catholique province de Québec.

Romuald LAVOIE, cult.

St-Octave de Métis

—M. et Mme Philippe LaFrance, de Price, ont passé le dimanche chez M. et Mme Jean-B. Paquet.

—M. Henri Dufour est de retour de St-Philippe de Néri où il a assisté aux funérailles de son beau-père M. P. Michaud.

—Mme Louis Landry qui a passé quelque temps l'invitée de sa belle-sœur Mme Albert Martin est retournée à Amqui.

—Mme François Paradis, est allée à Padoue récemment l'invitée de son fils M. Adéodat Paradis.

—M. Joseph Dionne d'Amqui, a passé le dimanche chez son beau-père M. Germain Vignola.

—Mlle C. Belley, de St-Léon-le-Grand, a passé une huitaine en visite, chez M. et Mme Alfred Langis.

—Mlle Germaine Lévesque est partie pour Québec et St-Hyacinthe en promenade chez des parents.

—M. J. Larocque, d'Amqui, était en affaires dans le village jeudi dernier.

Hockey

MONT-JOLI vs SAYABEC

Dimanche dernier, le club de hockey "Mont-Joli" était aux prises avec son adversaire le "Sayabec" sur la patinoire de celui-ci. Après une partie de trois longues périodes ardues pour les deux camps, le Sayabec remporta une victoire bien méritée de 4 à 1.

Mont-Joli a subi une défaite et a rencontré "à sa dire" une équipe de traitres et de boxeurs. Franchement, j'admets que nos joueurs se sont surpassés dans la rudesse, car d'ordinaire ils ont un jeu délicat, et sur ce, j'en appelle à la bonne opinion que leur ont témoigné nos deux belles équipes de Price et Rimouski, mais voici ce qui les a forcés à jouer une telle partie:

PRIMO: Le 3 février, l'équipe de Sayabec alla rencontrer les "Mont-Joli". Ceux-ci ont usé, pour combattre les visiteurs, d'un jeu rude, se servant de crochets de jambes, etc. A se faire rouler sur la glace, les Sayabec ressemblaient à des bonhommes de neige.

Après avoir subi cette défaite peu méritée de 3 à 1, nos joueurs, attendant l'adversaire, se sont proposés de lui injecter un sérum comparé à celui qu'ils avaient reçu.

SECUNDO: A Sayabec, le Mont-Joli commença, dès le début, un jeu aussi sévère que les nôtres ont pu le faire après se l'être promis: les crochets se renouvelèrent, mais on fut vite retenant d'abandonner cette manière de jouer. Le jeu se continua de plus en plus sévère, chaque homme des deux équipes avançant son adversaire furieux. Ah! n'allons pas croire que Messieurs les visiteurs étaient si polis lorsqu'ils recevaient un joueur à coups de poings.

Après la partie, les Mont-Joli étaient très mécontents du jeu "barbare" des nôtres, et pauvres petits agneaux innocents, ils étaient surpris au suprême degré d'avoir été si mal reçus.

Entrez donc en vous-même, et admettez que vous avez remboursé votre argent seulement, peut-être a-t-elle porté intérêt, mais le taux n'était certainement pas trop élevé.

Voulez-vous jouer une belle partie avec les nôtres? Jouez du bon jeu; sinon, les Sayabec sentent agacés vous risquez encore de vous faire piquer.

La dose a-t-elle été un peu forte? Je l'admets mais qui reçoit un œuf donne un boeuf dit le proverbe.

(Signé) ERDNA.

St-Fabien

Conférencier—
M. l'abbé Emile Sirois, missionnaire colonisateur du diocèse donnait dernièrement une très intéressante causerie en faveur de l'œuvre de colonisation à laquelle il se dévoue si généreusement.

MM. les agronomes J. Chali-fort et Albert Roy présidaient la dernière réunion du cercle des Fermières.

—Mlle Samson, du Ministère de l'Agriculture, fera vers le 15 février une conférence sur les Arts domestiques.

Un cours de coupe et de couture sera donné prochainement pour les membres du cercle et pour toutes celles qui voudront bien s'y intéresser.

Quarante-Heures—
MM. les chanoines Elzéar Roy, de Rimouski, et Louis Côté, curé de Trois-Pistoles, MM. les curés Beaulieu, Bie, Charest, St-Simon, d'Auteuil, N.D. du Sacré-Coeur, Gauvin, St-Mathieu, Ouellet, St-Valérien, Guimont, Rivière Trois-Pistoles, et MM. les vicaires Dubé, Bie, et Couillard, St-Simon, étaient dernièrement de passage pour les Quarante-Heures.

Baptêmes—
M. et Mme Edgar Bellavance font part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils, baptisé Joseph-Yvon-Martin. Parrain et marraine, M. Omer Bellavance et Mlle, Thérèse Bellavance.

Décès—
M. et Mme Archibald Berger ont appris avec regret la mort de leur fils Napoléon, décédé à l'hôpital Chaturbay après une courte maladie et inhumé au même endroit le 4 février, à l'âge de 20 ans.

Va-et-vient—
—Le Dr et Mme Sirice Belles-Isles, de Gaspé, ont passé quelques jours chez M. Sirice Belles-Isles, au retour d'un voyage à Québec.

—Mme J.-F. Belzile est en promenade à Québec.

—Mlle Léonie Belzile passe une partie de l'hiver à St-Jean de Dieu, l'invitée de M. le Dr et Mme Antoine Roy.

Pointe-au-Père

Félicitations

Nos félicitations à M. Martial Pelletier qui vient d'obtenir son certificat de deuxième classe d'ingénieur de Marine.

Lac-au-Sauzon

—M. Georges Dubé, entrepreneur de Rimouski, était ici au commencement de la semaine pour assister à une assemblée des marguilliers et francs-tenanciers de la paroisse. Il fut question de la construction d'un sous-bassement incombustible qui servira d'église en attendant des jours meilleurs.

—C'est avec plaisir et satisfaction que l'on voit s'ouvrir un salon de modes et de spécialités pour dames. Nouvel indice que les mauvais jours qui ont fait toucher la misère de près commencent à perdre du terrain. Ce salon, tenu par Mme Clovis Landry, au magasin de M. Ernest Deschênes, est une commodité pour les nôtres, leur permettant de se procurer à bon marché, chaussures, robes, manteaux, etc. Voilà une belle initiative qui ne manquera pas de recevoir l'encouragement de notre population.

—Mlle Blanche Savard, de Québec, actuellement en vacances chez ses parents à St-Octave, passe quelques jours chez MM. Alfred Vigneault et Louis St-Pierre.

—Le 11 février eut lieu la mariage de M. Joseph-Edmond Paradis avec Mlle Bernadette Pelletier. De nombreux parents et amis d'Amqui et de Lac-au-Sauzon assistaient, dans la chapelle des SS. du Clergé, à la bénédiction nuptiale donnée par M. l'abbé A. Paradis, vicaire à St-Léon le Grand, frère du marié.

Naissances—
Le 29 janvier, Paul-Yvon, fils de M. et Mme Roland Dallaire, Parrain et marraine, M. et Mme Louis Bernier, grands-parents de l'enfant.

Le 1er février, Marie-Alice, fille de M. et Mme Luc Boutin, Parrain et marraine, M. et Mme Noël Fortier, oncle et tante de l'enfant.

Le 3 février, Marie-Lina-Bridgette, fille de M. et Mme Raoul D'Amours, Parrain et marraine, M. Omer St-Laurent et Mlle Simone St-Laurent, frère et sœur de l'enfant.

Le 3 février, Joseph-Alcide, fils de M. et Mme Alphonse Larasse, Parrain et marraine, M. et Mme Joseph Bélanger.

—Se sont enregistrés à l'Hôtel Bienvenue, ces deux dernières semaines: De Québec: MM. J.-H. Tétréau, J.-Th. Miville, E. Chassé, H. Bernier, L.-Paul Bernier, William-E. Pilote, J.-L. Quépin, Eugène Lanouette, J. Trotter, J.-A. Cloutier, J.-A. Dionne, J.-O. Kirouac, J.-Frs. Lemieux, De Montréal: MM. A. Doré et Elie Rodier, De Rimouski: MM. J.-A. Raymond, J.-N. Dastour, Emile A.-J. Smith, J.-O. Oulmet, De Mont-Joli: MM. Hector Poiras, Yvon Bourdages, M. Ph. Vachon, de Riv.-du-Loup, M. A. Déclard Bélanger, de Sayabec, M. J.-B. Thibault, de St-Philippe de Néri, M. Maurice Lavallée, de St-Hubert, M. O. Prévost, de St-Charles.

Matane

—Mlle Lauriane St-Laurent, Matane depuis deux semaines et de Québec, est en promenade à elle doit retourner à Québec ces jours-ci.

—M. J.-Albert Gravel, de Québec, est actuellement à Matane, pour affaires.

—M. J.-R. Fafard, avocat, est de retour d'un voyage à Ste-Anne des Monts.

—M. le Docteur J.-A. Bergeron est actuellement à Québec.

—M. et Mme J.-Art. Brunelle, de Shelter Bay, Côte Nord, sont en visite chez Mme Ve J. Côté.

—M. Thomas Bernier, de Rimouski, était de passage ici, la semaine dernière.

—M. J.-E. Patry, police provinciale de Québec, était dans notre ville en fin de semaine.

—M. Réal Dusseault, de Riv.-du-Loup, était de passage ici la semaine dernière.

—M. Donald Dionne a passé la fin de semaine à Mont-Joli.

Baptêmes—
Le 3 février, Jean-Marc-Raymond, enfant de M. Charles-Luc Chouinard et de Yvonne Tremblay, Parrain et marraine, Robert Tremblay, marraine, Hermance Chouinard.

Le 6 février, Joseph-Luc-Rodrigue, enfant de Aurèle Desjardins et de Marguerite Tremblay, Parrain, Luc Tremblay; marraine, Albina Fortin.

Le 6 février, Joseph-Louis-Jean-Marie, enfant de Henri Truchon et de Yvonne Métivier, Parrain, Joseph Gagné; marraine, Exirée Truchon.

L'Isle-Verte

Nouveau maire—
M. Jean-Baptiste Dubé a été élu maire de la paroisse en remplacement de M. Horace Talbot, sortant de charge.

Mort d'un nonagénaire—
Le 6 février avait lieu les funérailles de M. François-Xavier Godbout, décédé à l'âge de 99 ans et 8 mois. Il était le plus vieux citoyen de l'Isle-Verte et devait fêter son 100e anniversaire de naissance au cours du mois de juin. Les funérailles eurent lieu au milieu d'un grand concours de parents et d'amis, tant de la paroisse que des paroisses environnantes.

Mgr Verrault présida à la levée du corps et chanta le service, assisté de MM. les abbés Eustache Santerre, curé de Saint-Arsène, et de Alph. Pelletier, comme sous-diacre.

Portait la croix M. Toussaint Godbout, petit-fils du défunt. Le corps était porté par MM. Charles Leblond, Gérard Leblond, Armand Leblond, Charles Morency, Albert Morency, Cyrice Godbout, tous petit-fils du défunt, M. Anatole Michaud conduisait le corbillard.

Le deuil était conduit par MM. Tréfilé Godbout, de Montréal, MM. Alexis Godbout, Elzéar Godbout, William Godbout, fils du défunt ainsi qu'un grand nombre de petits-fils et de petits-neveux.

A la famille en deuil nos sincères condoléances.

Assemblée annuelle de la Caisse Populaire—

La Caisse Populaire a donné son rapport annuel pour l'année 1934 le 8 février courant. Selon le rapport du gérant, M. Léon Thériault, il y eut augmentation de \$4000 de dépôts à la Caisse et à la fin de l'année il reste un surplus à la caisse au delà de \$500. Les opérations ont été excellentes et tout indique que l'année 1935 amènera une forte augmentation des affaires de la Caisse Populaire.

Après le rapport, il y eut chant et musique et une saynète qui mirent une note joyeuse dans la nombreuse assistance.

Cabano

Formation de l'A.C.J.C.—
Notre curé avec le concours de son vicaire, ont jeté les bases d'une filiale de l'association sus-désignée, dimanche dernier. Un grand nombre de jeunes gens et quelques hommes d'âge mûr ont répondu à cet appel. Un bureau de direction provisoire a été formé et nous ne doutons pas que ce groupe grossira les rangs de cette belle association, existant depuis longtemps déjà dans notre province.

Nous faisons des vœux sincères pour le succès de cette œuvre, et espérons que le contingent réunira la majorité de nos catholiques bien pensants.

Hockey—
Le Club de Hockey de Notre-Dame du Lac (Témis.) est venu rencontrer le nôtre sur la patinoire de M. J.-Omer Lévesque. Le dit club a joué admirablement bien. Malheureusement, la chance ne les a pas favorisés, car le résultat a été de: Cabano, 5; Notre-Dame 1.

L'alignement des clubs était le suivant:

Cabano: Défense, Lucien Rossignol, Jack Batt; Centre, Charles-H. Lebel, Ailes, Alfred-A. Lebel, Elidore Laplante, 2ième ligne d'avant, centre, Lucien Lafrence dit Pineil, ailes, Hector Jacques, Renaud Lebel, substitués, Gérard Breton.

Notre-Dame: But, Roger Bergeron, défense, Paul Cloutier, Patrick Bouchard, centre, John Matheson, ailes, Albert Roy, Romuald Cloutier, substitués, Geo. E. Perron, Roger Bouchard.

Les vainqueurs et les vaincus méritent nos plus sincères félicitations.

CONSEILS aux MÈRES

Évitez les malaises occasionnés par votre état pendant les mois qui précèdent et suivent la naissance de votre enfant.

PRENEZ LA POTION SIROIS

DU DR. N. ALPHONSE SIROIS

remède efficace employé depuis plus de 50 ans—aide la digestion, soulage la constipation, purifie le sang, régule la surabondance de lait. Facile à prendre—se boit comme du thé.

En vente dans les pharmacies et magasins généraux. Aussi expédié poste payée—paquets à \$1.00 ou \$2.00

Dr. N. Alphonse Sirois, Engr. St. Anne de la Pocatière, Qué.

St-Narcisse

Le 1er février, fut baptisée Marie-Paule, enfant de M. et Mme Paul Cormier (Marie-Jeanne Morin). Parrain, M. Isidore Cormier; marraine, Mme Elisa Longue-Epée, grands-parents de l'enfant.

—La semaine dernière, M. R. et Mlle Blanche Vignola étaient en visite chez des parents à St-Fabien, Bie et Rimouski.

Nos plus sincères sympathies à M. et Mme Omer Proulx qui ont eu la douleur de perdre leur bébé âgé d'un mois.

BIC

—M. et Mme Georges Beaulieu, de Bie, en promenade à Montréal.

—M. Eudore Ouellet de retour à Bie après un voyage à Montréal.

Nous apprenons avec regret le décès de Dame Joseph Proulx (née Sara Beaulieu), décédée le 5 février à l'âge de 80 ans.

Son service et sépulture eurent lieu à Bie, le 7 février à 9.30 hrs. A la famille en deuil, nos sympathies.

—M. Zénon Lavoie, de Sacré-Coeur, de passage à Bie chez M. Ed. Thériault.

—M. Henri Briand, Sr., de retour à Bie après avoir passé un "week-end" à Québec.

St-Valérien

Le 29 janvier, s'éteignait M. Bruno Beaulieu, âgé de 75 ans.

Le 30, M. Joseph Morin, âgé de 79 ans.

Le 6 février, M. Charles Cimon, âgé de 64 ans, s'éteignit après une courte maladie.

Nos plus vives sympathies aux familles éprouvées.

Naissances—
Marie-Marthe, fille de M. et Mme Jules Beaulieu, Parrain et marraine, Marie-Blanche, et David Chénard, oncle et tante de l'enfant.

Va-et-vient—
Étaient de passage à St-Valérien: M. Alphonse Beaulieu et son frère, Le Frère Olivier, o. m. i., tous deux de Montréal.

—M. Gérard Amiot, de Rimouski.

—Mlle Marguerite Beaulieu, de Trois-Pistoles.

—M. C.-Eugène Roy, de l'Isle-Verte.

Paroissiens de St-Valérien à Mont-Joli pour la retraite: MM. Polydore Lemieux, Octave Beauré, Wilfrid Fournier, J.-B. Gagnon.

Assemblée de l'U.C.C.—
Dimanche dernier, réunion de l'U.C.C. à la salle paroissiale. L'Assemblée se termina par une séance récréative donnée par les élèves de notre paroisse sous l'habile direction de Mlle Clara Coats.

Baie de la Trinité

—M. Philippe Perry est de retour d'un voyage d'affaires à Godbout.

—Mme Philippe Jourdain, d'Islets-Caribou, est venue visiter sa fille Mme Victor Perry.

—Le Rév. Père Réginaut, de Pentecôte, est venu pour quelques jours parmi nous.

—Mme D. Hapgood est partie pour une promenade d'un mois à Montréal chez ses parents et amis. Elle a fait le voyage par avion.

—Beaucoup de gens de la côte sud étaient de passage ici, revenant des chantiers de Shelter Bay. Ils ont dû débarquer du "Sable" immobilisé dans les glaces à 3 milles de terre de Baie Trinité pour continuer leur voyage par avion.

Vénesance—
M. et Mme Michel Lefrançois, sont les heureux parents d'une fille baptisée le 10, par le Rév. Père Réginaut, sous les prénoms de Marie-Gloriane-Annette, Parrain, M. Anatole Lapierre; marraine, Annette Jourdain. Portait l'enfant, Mme Georges Jourdain.

Service anniversaire—
Le 11 fév., dans l'église de Baie Trinité, eut lieu le service anniversaire de Mlle Jeanne-Amanda Dion, fille bien-aimée de M. et Mme Augustin Dion. L'assistance était nombreuse. Nos sympathies à la famille en deuil.

CREME ESPAGNOLE AU CAFFE

Même recette que pour la crème espagnole, en employant 1½ tasse de café et 1½ tasse de lait comme liquide.

Voici Un Plan De Défense
CONTRE LES RHUMES



Quand le rhume Menace... VICKS VA-TRO-NOL
Si le rhume vous Saisit... VICKS VAPORUB

AUGMENTEZ LA RÉSISTANCE CONTRE LES RHUMES—en suivant les règles d'hygiène qui font également partie du Système Vicks pour Mieux Maîtriser les Rhumes. (Ces détails complets sur ce Système se trouvent dans chaque paquet de Vicks.)

SYSTEME VICKS pour mieux MAÎTRISER LES RHUMES

Pour vos Yeux

Craignez les dures larmes larmes. Méfiez-vous des incompétents.

CONFIEZ LE SOIN DE VOS YEUX A UN HOMME QUALIFIÉ ET EXPERIMENTÉ DANS L'ART

J. A. GENDREAU

OPTOMETRISTE OPTICIEN

Le premier et 3ème jeudi de chaque mois.

BUREAU A RIMOUSKI:

Chez M. Ludger Deauchesne, rue St-Germain.

BUREAU A MONT-JOLI: Le 1er lundi de chaque mois

BUREAU A TROIS-PISTOLES: Hôtel Labrie le 2ème mercredi de chaque mois

Magasin Victoria

ADRIEN MORNEAU, Gérant.

Une carte vous donnant droit d'admission à une représentation cinématographique au Bon Théâtre, vous est accordée, pour tout achat de \$3.00 à notre épicerie.

Nous avons en mains un assortiment d'articles de cuisine, qui ne manqueraient pas d'intéresser les ménagères, qui nous feraient le plaisir de visiter ce département.

Épicerie de toutes sortes, qualité, choix, prix raisonnables.

Cartes professionnelles

GAGNON & SIMARD

AVOCATS

Paul-Emile Gagnon, LL.L., C.B.

Gérard Simard, LL.L.

Immeuble de la Cie de Puyou

RIMOUSKI

Bureau à Matane les 1er et 2e

mardis de chaque mois

EUDORE COUTURE

Licencié en droit

NOTAIRE

Bureau:

IMMEUBLE GILBERT

Domicile: rue St-Germain,

RIMOUSKI.

Dr J. O. DRAPEAU

MEDECIN

Rue St-Germain, Ouest

en face du Théâtre

RIMOUSKI

Dr PHILIPPE SIMARD

MEDECIN

Des Hôpitaux de Paris et de

New-York

Ave. de la Cathédrale—Rimouski

SPECIALITE:

Maladie des yeux, oreilles, nez

gorge

RIMOUSKI

Dr A. Gagné

MEDECIN

Ex-interne de l'Hôpital Laval à

Québec.

Bureau: Chez Henri Lebrun,

rue St-Germain, Rimouski.

Tél. Bureau 296—Résidence, 23

Boite Postale 467

RIMOUSKI

SERVICE CIVIL

LE PROGRES DU GOLFE

No 46 - 31e année

AIME DIEU ET VA TON CHEMIN

Rimouski, 15 février 1935

Bravo, Gérin!

"L'homme qui a posé ainsi, à la première réunion des actionnaires de la Banque du Canada, la question des droits du français () mérite que son nom soit connu: c'est Benoît-Joseph Gérin, chef d'un service de métage du bois à Québec (...). Ce sont des hommes comme Gérin qui assureront aux Canadiens-Français une représentation, si illusoire soit-elle, dans les conseils de la Banque du Canada: les candidats aplatventristes qui recueillent le bénéfice de leur attitude se rendent-ils compte de ce qu'ils leur doivent?"

C'est le directeur de l'Ordre M. Olivar Asselin, qui écrivait naguère ces lignes si justes et si frappantes que nous venons de citer, extraites d'un magistral article où notre éminent confrère appréciait l'attitude courageuse et fière de Gérin à la première assemblée des actionnaires de la Banque du Canada.

Bravo, Gérin! s'écrit à son tour un pays du "patriote". M. Elzéar Dallaire, directeur de l'Echo du Saint-Maurice, président de l'Ass. des Journalistes Hebdomadaires canadiens-français, dans un récent article consacré au héros de l'aventure et dont nous reproduisons l'extrait ci-dessous:

Qui n'a pas eu l'avantage de connaître, dans notre région, ce brave "canayen" qu'est B.-J. Gérin?

Il a vécu dans la Mauricie toute sa vie. Et ce n'est que par la force des circonstances, je dirais même un cruel état de chose qu'il dut quitter cette région à laquelle il était si profondément attaché, pour aller vivre à Québec.

Gérin s'était mêlé depuis sa tendre jeunesse à tous les mouvements patriotiques, civiques et sociaux de sa ville et du district. Il fut membre de la Commission scolaire de la ville de Grand-Mère, et comme tel il fit un travail de réorganisation que les vrais amis de l'éducation ne sauraient jamais oublier. Il y avait en lui de l'esprit civique, du courage, de la hardiesse et une fierté pour sa race et pour sa langue qu'on ne rencontre que trop rarement chez nos compatriotes.

La vie publique l'attirait et il était fait pour elle. Il avait les aptitudes, les qualités, les audaces qui font des bons hommes. Un jour ou l'autre, me disais-je, Gérin sera candidat aux honneurs parlementaires. C'eût été un homme précieux à l'Assemblée législative. Les circonstances voulurent qu'il en fut autrement et un bon jour il échoua dans la fonctionnarisme où vont sombrer tant de beaux talents.

Mais allez-vous me dire l'ami Gérin n'est pas mort. Pourquoi cette biographie?

Non, Gérin est bien vivant, plus que jamais, mais il ne faut pas toujours attendre qu'un homme soit passé de vie à trépas pour reconnaître ses mérites.

Les chefs d'Etat sont souvent portés aux nues par une presse salariée ou par des amis qui escomptent que la flatterie peut leur rapporter quelque chose. Dans le cas actuel rien de tel, et c'est sans calcul intéressés que nous applaudissons des deux mains à l'acte courageux que vient d'accomplir mon ancien concitoyen en revendiquant dans une salle remplie d'Anglais cossus les droits du français.

Nos lecteurs ont peut-être lu cet incident dans les journaux. Les uns l'ont rapporté d'une façon incomplète tout en félicitant ce bon Canadien pour sa coura-

geuse attitude; d'autres en ont fait une trop courte mention, car l'événement a un caractère qui sort de l'ordinaire.

Mon ami Gérin, qui est mesureur de bois au service du ministère des Terres et Forêts, était de passage à Ottawa, en tournée officielle, le jour fixé pour la première assemblée de la Banque du Canada. Et comme M. Gérin avait souscrit quelques actions dans cette organisation, il s'est permis d'assister à cette assemblée qui était tenue dans une des salles du Château Laurier.

M. Gérin parle aussi bien la langue des Saxons que sa langue maternelle, mais il est plus particulièrement fier de s'exprimer dans sa langue.

En entrant au Château, il demanda, en français, à l'employé en charge dans quelle salle devait avoir lieu l'assemblée des actionnaires de la Banque. L'employé le regarda d'un air égaré, les yeux grands comme des piastres américaines.

Gérin répète sa demande d'information et notre pauvre Anglais, en un geste désespéré, fait signe qu'il ne comprend pas. Elevant la voix, notre ami dit: "Comment l'on ne peut obtenir un renseignement en français dans une hôtellerie des chemins de fer nationaux?"

C'en était trop. L'homme part en cou de vent et revient cinq minutes plus tard avec un autre Tommy qui lui demande: "Quoi que vôz vôlez?"

Finalement, Gérin, déjà agacé, fut conduit à la salle de délibération. Il y avait là les magnats de la haute finance, le gouverneur et les directeurs de la nouvelle banque, des actionnaires de toutes catégories.

On commence à procéder avec une monotonie à endormir l'auditoire, mais tout se fait sans un mot de français.

Notre ami Gérin se lève et demande si c'est une banque canadienne. Si oui, pourquoi ne donne-t-on pas les explications dans les deux langues officielles du pays?"

M. Tovers, le gouverneur de la Banque, qui n'a rien compris, c'est entendu, reste tout interloqué. Et il cherche parmi ceux qui l'environnent si personne ne viendrait à son secours.

Finalement, un assistant s'approche, explique l'affaire à M. Tovers et celui-ci se répond: "C'est une banque canadienne et personne ne vous empêche de parler français."

"Ce n'est pas la question", réplique M. Gérin. "Ce que je veux obtenir, ce sont des informations dans les deux langues officielles. C'est mon droit."

L'interprète fut applaudi, mais parmi les nombreux Canadiens-Français qui étaient là et qui auraient pu le seconder pas un n'a ouvert le bec. On aime mieux se tenir à plat ventre devant MM. les Anglais, dans l'espoir de décrocher quelques faveurs.

Après la réunion, un Anglais de Toronto, nous dit-on, est venu serrer la main de M. Gérin et le féliciter de son acte courageux:

"Je vous félicite, mon ami. J'ai compris en substance ce que vous avez dit, mais je regrette de ne pouvoir parler votre langue couramment. Mais mes enfants parlent le français. Je souhaiterais que des milliers de Canadiens-Français de votre province, fassent, en toute circonstance, ce que vous venez de faire."

C'est un beau compliment. J'ajouterais que l'acte de mon vieil ami Gérin mérite la reconnaissance de tous les Canadiens-Français qui ont autre chose que de l'eau de vaisselle dans les veines!

Bravo, Gérin!

ELZ. DALLAIRE.

Mystère...

"Je me senti battu sur les jambes et par tout le corps, à tel point que j'ai dû évacuer la maison." Telle est l'une des versions contenues dans la brochure intitulée "LES SECRETS DE LA MAISON HANTÉE" qui bat actuellement tous les records de vente, dans ce genre de publication, par tout le district et même au-delà, car de nombreuses demandes arrivent de toutes parts. Avez-vous commandé un ex-

Le programme d'un maire gaspésien pour 1935

M. LE DR C.-E. POULIOT, MAIRE DE CAP D'ESPOIR, SOUMET A SES COLLEGUES UN VERITABLE PROGRAMME DE RENOVATION ET DE PROGRES SOCIAL DANS SA MUNICIPALITE

Lundi, 4 février, le conseil municipal de l'Anse-du-Cap qui sera bientôt Cap d'Espoir se réunissait sous la présidence du maire, M. le Dr C.-E. Pouliot qui venait d'être réélu par acclamation.

Les conseillers sont les mêmes qu'en 1934: MM. John-Arthur Bourget, Thomas Fergusson et Pierre Décarie, réélus, et MM. Allen Beck, Théodule Colvin et Louis Rail, dont le terme d'office n'est pas fini.

Après quelques mots de félicitations et de remerciements, l'on se mit résolument à l'étude du programme municipal pour 1935. Pendant près de deux heures le maire Pouliot exposa son programme qui comprend, outre l'exécution des travaux municipaux urgents ou utiles, quatre articles importants.

1o L'ETABLISSEMENT SERIEUX ET DEFINITIF DE NOS JEUNES GENS OU DU MOINS D'UNE PARTIE D'ENTRE EUX;

2o LA CREATION D'UN BUREAU DE PLACEMENT POUR NOS JOURNALIERS. Mais auparavant tenue d'enquêtes municipales gratuites par dix notables de la municipalité; l'une de ces enquêtes s'occupera exclusivement de la pêche et essaiera de trouver une solution pour augmenter le nombre des pêcheurs et rendre cette industrie plus prospère, tandis qu'une autre enquête essaiera d'attirer sur la terre l'autre partie de la population.

3o—L'établissement d'un crédit municipal ou mieux FONDATION D'UNE CAISSE POPULAIRE.

4o—DEVELOPPEMENT ET EMBELLISSEMENT DE LA MUNICIPALITE:—développer la petite industrie et les Arts Domestiques; augmenter le tourisme; embellissement de nos édifices publics et même privés; mise en valeur de toutes nos richesses naturelles: industrielles fondamentales ou accessoires; paysages charmeraux et sites historiques.

M. le maire Pouliot expliqua ces différents articles de son programme pour 1935 dans l'intéressante allocution dont nous publions le texte ci-dessous:

Messieurs,

Pour ne pas aller au hasard, et afin de rendre notre administration aussi fructueuse, je crois qu'il est nécessaire de nous faire un programme, et ensuite de travailler tous ensemble à sa réalisation.

Y a-t-il quelque amélioration à faire dans notre municipalité? Et comment pouvons-nous travailler efficacement au bien-être de nos concitoyens?

Permettez-moi de vous dire, messieurs, qu'il ne suffit plus maintenant, de s'occuper des affaires de routine ou du rouage administratif ordinaire, (qui en fait, pourraient s'exécuter sans l'aide du conseil), mais pour notre fonction et notre titre nous sommes les maîtres de la destinée de notre patrie municipale, et ayant accepté l'honorable tâche de guider nos concitoyens, nous avons en même temps compris notre devoir de rechercher l'intérêt général avant l'intérêt particulier, et même advenant un conflit entre le bien public et notre avantage personnel, c'est de notre devoir de sacrifier nos goûts, nos aptitudes ou nos propres intérêts pourvu qu'il en résulte un avantage pour la municipalité.

Ce qui sera exigé de nous ne sera plus ce qu'on exigeait autrefois d'un conseil municipal et qui souvent se bornait au strict nécessaire. Non messieurs, ce que la population attend de nous et ce que je vous demanderai, c'est de faire dans le domaine municipal, plus qu'hier, et mieux que les autres... Mais je vous connais, et je sais que si je puis compter sur vous, nous ne nous croiserons pas les bras et nous ne dormirons pas au lendemain de la victoire. Et dès aujourd'hui commence la lutte, la recherche d'une solution pour améliorer le sort de ceux dont nous avons la charge. Je comprends que nous ne pouvons, du jour au lendemain, ramener l'aisance dans les foyers, mais qui nous empêche d'en diminuer la misère en procurant à chaque individu une somme de travail rémunérateur plus considérable, sans lui imposer de taxes trop onéreuses. Cette solution idéale ne serait pas impossible si au lieu de tout mesurer sur la valeur de l'argent, on s'efforçait de faire une économie scrupuleuse de temps, et ne jamais compter sur son voisin pour vivre.

Malheureusement, c'est là, contrairement à ce fait, et comme résultat tous essaient d'obtenir le plus d'argent en travaillant le moins possible. C'est presque un "PIED DE NEZ" fait au précepte divin: "TU TRAVAILLERAS A LA SUEUR DE TON FRONT."

La punition ne s'est pas fait attendre, et nous avons dans la crise actuelle, la conséquence directe de cette anomalie.

Peut-être que l'on se laisse aller sur cette pente y aura-t-il un temps où l'on pourra arrêter? C'est la boule de neige qui, partie du haut de la montagne, grossit continuellement dans sa descente pour causer une avalanche destructrice.

En face d'un danger national il n'y a pas de temps à perdre et toutes les rivalités comme toutes les divergences d'opinion doivent disparaître. C'est le temps de réagir ou jamais... Et si nous avons le devoir de veiller aux intérêts matériels de nos concitoyens, nous avons aussi, comme le dit Roosevelt: "Le devoir non moins strict, de sauvegarder les vertus civiques qui font la force d'un peuple; l'amour du travail et la fierté nationale." Et ce que nous devons rechercher par dessus tout, c'est cette richesse de sentiments, cette grandeur d'âme qui nous aideront à surmonter bien des misères et nombre de difficultés, même la crise actuelle.

"Pauvreté n'est pas vice", et c'est avec plaisir que je serai toujours l'interprète de ces pauvres gens qui ont absolument besoin d'aide et de secours, mais de grâce n'essayons pas tous de disputer aux déshérités de la vie, ces quelques bouchées de pain.

Je voudrais vous protéger, chers concitoyens, contre cette quiétude dans l'oisiveté, cette assurance dans le repos; c'est un vers rongeur qui nous a déjà enlevé une partie de notre vitalité, nous a fait perdre le goût du travail et qui nous conduira plus ou moins lentement, mais sûrement, vers toutes les déchéances physiques ou morales.

Par contre je tiens à féliciter ceux d'entre vous, qui, bien que côtoyant la misère et vivant des heures sombres, essaient de vivre par eux-mêmes sans le secours d'autrui; ils nous donnent à tous un magnifique exemple d'énergie et de courage. Je n'hésite pas à déclarer que l'adversité pose le sceau de la noblesse sur le front de ceux qui ont le courage d'y faire face, de l'attaquer de front, et qui ne fuient jamais devant le sacrifice.

Et maintenant, messieurs, donnons l'exemple...

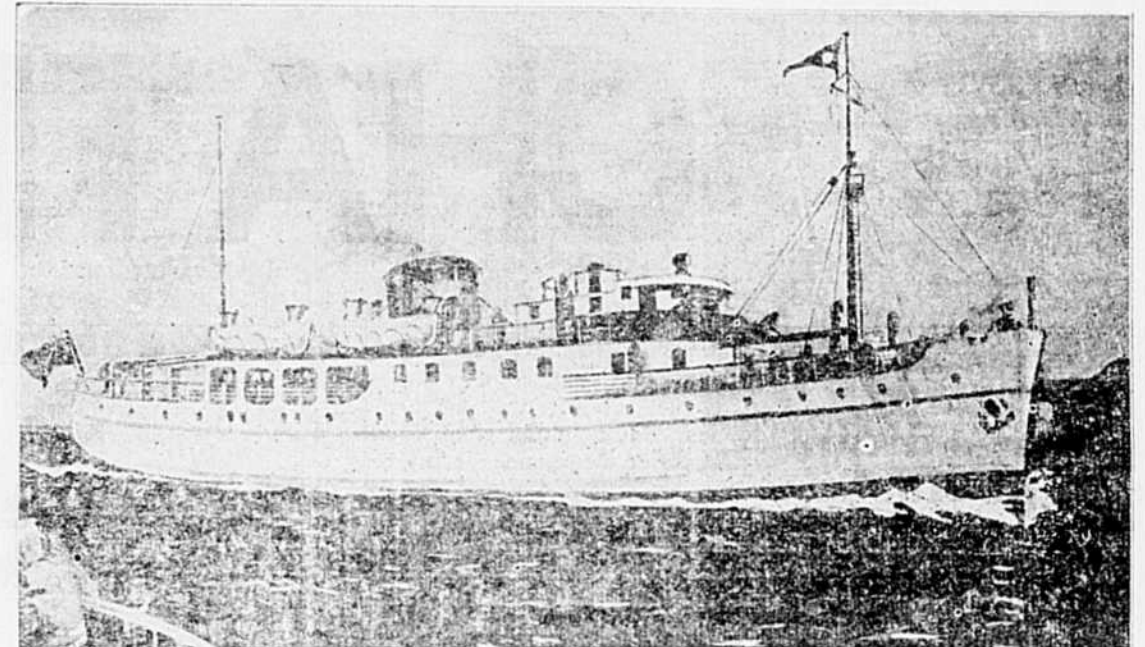
A l'oeuvre

Que ferons-nous donc en 1935??

C.-E. POULIOT,

Le maire.

Le "Jean-Brillant"



Il sera lancé à Newcastle, Angleterre, le 19 prochain

La nouvelle est maintenant officielle: Le nouveau bateau de la Compagnie de Transport du Bas St-Laurent sera appelé le

JEAN BRILLANT

Le bureau de direction de la Compagnie en a annoncé la décision à son exécutif, ces jours-ci, par l'entremise de son administrateur-délégué, M. Desmond-A. Clarke.

Nous n'avons aucun doute que la sanction définitive du verdict prononcé par le jury du concours de la compagnie, dont le rapport a été publié dans le Progrès la semaine dernière, réjouira tout le monde, car les nombreux témoignages d'appréciation reçus depuis que le nom de JEAN BRILLANT a été publié nous sont la preuve évidente que ce nom jouit de la faveur enthousiaste du public.

Lettre du Lt. Colonel Dupuis

ET DES OFFICIERS DU 22IEME BATAILLON

Le choix du nom JEAN BRILLANT a surtout été acclamé par les officiers et les soldats survivants du 22ième bataillon de Québec, et de ceux qui en composent actuellement le cadre actif. La lettre du Lt-Colonel Dupuis, commandant en exercice du "22ième", laquelle lettre nous publions ci-dessous, nous l'indique suffisamment:

LA CITADELLE, Québec, 13 février, 1935

Messieurs:

Au nom des officiers, sous-officiers et hommes du Royal 22ième Régiment, veuillez accepter nos sincères félicitations pour avoir eu l'heureuse idée de commémorer le nom d'un de nos braves camarades d'armes, le Capitaine Jean Brillant, V.C., mort au champ d'honneur à la bataille d'Amiens en août 1918.

Dois-je vous dire que ce geste reflète à l'honneur du régiment, et aussi sur la population du district de Rimouski qui nous a généreusement donné durant la Grande Guerre un grand nombre de ses jeunes.

Il est aisé à propos, je crois, de remercier le bureau de direction de votre compagnie, qui a bien voulu accéder à la suggestion de nommer le nouveau paquebot qui sera lancé prochainement en Angleterre, le JEAN BRILLANT.

Veuillez me croire, avec mes meilleurs sentiments.

Votre tout dévoué,

(Signé) G.-E.-A. DUPUIS, Lt-Colonel, Commandant du Royal 22e Régiment.

Lettre du Général Tremblay

Nous avons aussi un plaisir particulier à pouvoir publier une autre lettre, reçue celle-ci du Brigadier Général T.-L. Tremblay, D.S.O. Cette lettre indique bien quelle réjouissance éprouve le distingué ex-commandant de guerre du 22e à cause du choix qui a été fait du nom d'un de ses plus braves officiers, et surtout de celui qui a livré le plus glorieusement sa vie dans l'accomplissement héroïque de son devoir et dont le souvenir doit lui être particulièrement cher. Cette lettre suit immédiatement:

Messieurs:—

J'ai appris par la voix des journaux que votre compagnie avait eu l'heureuse inspiration de donner le nom de JEAN BRILLANT à son nouveau navire destiné au service du St-Laurent.

Les vétérans de la Grande Guerre, particulièrement ceux qui ont servi au 22ième Régiment, sont touchés de cette marque de reconnaissance que votre compagnie a voulu rendre à l'une de nos gloires nationales. Le souvenir des exploits héroïques de Brillant est très vivace chez ses anciens compagnons d'armes, qui sont fiers de lui et qui se rappellent le motto de leur Régiment: "JE ME SOUVIENS."

C'est en ma qualité d'ancien commandant du 22ième que je vous écris cette lettre, étant persuadé que j'exprime les sentiments de tous les vétérans de la Grande Guerre, de ceux spécialement qui ont servi dans le même Régiment que Brillant, "le 22ième."

Je vous prie, messieurs, d'interpréter auprès des Directeurs de votre Compagnie, la satisfaction des vétérans et la mienne tout particulièrement pour le choix heureux d'un aussi beau nom, celui de JEAN BRILLANT pour leur nouveau navire.

Votre tout dévoué,

(Signé) T.-L. TREMBLAY, Brigadier Général.

C'était prévu

Nous avions déjà prévu que le nom de JEAN BRILLANT appliqué au nouveau bateau de la Compagnie recevrait l'acceptation unanime du public bas-laurentien, car treize concurrents du concours avaient déjà indiqué ce nom comme étant le plus acceptable à tout point de vue. Nous nous faisons le plaisir de publier le tableau de ces concurrents dont celui de M. C.-A. Couillard, de Rimouski, a été le seul connu jusqu'ici. Ils sont ceux de

Elzéar Chamard, La Pointe-au-Père; Mme Germain Raymond, Rimouski; Mme Wilfrid Pinaut, Rimouski; Mlle Marcelle Côté, Car-Chat; Mlle Antoinette St-P. Bolduc, St-Raphaël, (B.-L.); Mme Germaine Allard, Rimouski; M. l'abbé Joseph Raiche, Rimouski; M. André-Albert Paré, Drummondville; M. J.-P. Thériault, Rimouski; Mme Eudore Couture, Rimouski; M. Jean-Marie Gagnon, N.P., Mont-Joli; L'A. Cath. de la Jeunesse Canadienne, Rimouski.

Autre Nouvelle

Nous avons une autre nouvelle à annoncer: le JEAN BRILLANT sera lancé à Newcastle, Angleterre, le 19 prochain, et baptisé le 15 mai. Plusieurs Canadiens seront présents au lancement, en qualité de témoins à ces cérémonies. Dès que nous aurons une photographie du magnifique spectacle, qu'offriront ces fonctions imposantes, ils nous fera plaisir de la publier. Ce devra être intéressant.

La Compagnie de Transport du Bas St-Laurent

Les rhumes laissent des impuretés dans le sang

C'est l'une des raisons pourquoi vous vous sentez souvent fatigué, déprimé, affaibli après un rhume. Rien de plus efficace pour chasser ces impuretés que de prendre une bouteille ou deux de Sirup Composé d'Hypophosphites Fellows. Le Sirup Fellows contient les "3 éléments vitaux" (calcium, phosphore et fer) et autres éléments purifiants, dont la science a reconnu l'efficacité pour éliminer les impuretés qui peuvent se trouver dans le sang. Il aide à enrichir et à vivifier les globules du sang. L'effet reconstruisant des "3 éléments vitaux" sur le sang, les nerfs, les muscles et les os est tel, que vous serez surpris vous-même du bien-être que vous ressentirez après avoir pris seulement une ou deux bouteilles de Sirup Fellows.

F-395

AU BON THEATRE, Rimouski

18, 19, 20 Février

Albert Préjean dans

RIVAUX DE LA PISTE

21, 22, 23

Février

CHATEAU DE REVES

En marge d'une partie de Hockey

PRICE vs RIMOUSKI

Du "sport" à la manière de Rimouski

Dimanche dernier, quelque cinq cents personnes se rendaient à Price assister à ce que l'on croyait devoir être une des plus intéressantes exhibitions de Hockey de la Ligue du Bas St-Laurent. Le club de Price et celui de Rimouski devaient se disputer la victoire.

Se brisa la jambe dans un escalier

ALORS QUELLE ETAIT SOUFFRANTE DE RHUMATISME

"Il y a deux ans", écrit une femme, "je souffrais de rhumatisme dans les jambes et, un jour que je montais un escalier, je heurtai mon pied droit contre une marche et me brisai la jambe juste au-dessous du genou. Je dus rester à l'hôpital durant quatre mois et quand j'en sortis enfin, quelqu'un me conseilla de prendre des Sels Kruschen. C'est ça, que je fis et aujourd'hui, mon rhumatisme n'est plus qu'un souvenir. Vous comprenez si je suis désormais fidèle à ma dose quotidienne de Kruschen, que je prends chaque matin — la moitié d'une cuillerée à thé dans de l'eau chaude." (Mme) P. B.

Les six sels qui composent Kruschen stimulent le fonctionnement régulier du foie et des reins et les aident à se débarrasser de l'excès d'acide urique qui est la cause des douleurs rhumatismales. Et quand disparaît cet acide nocif, avec ses dépôts de cristaux aux artères tranchantes, il est entendu que les douleurs s'en vont aussi.



OBTENEZ VALEUR POUR VOTRE ARGENT

VERIFIEZ CETTE MARQUE

VOUS n'épargnez rien en achetant des lampes d'occasion. Elles consomment autant de courant et peuvent fort bien vous donner beaucoup moins de lumière que les Lampes de qualité EDISON MAZDA. Contrôlez bien le nom de celles-ci—vous avez tout à y gagner.

MEILLEUR ECLAIRAGE... MEILLEURE VUE

LAMPES EDISON MAZDA

CANADIAN GENERAL ELECTRIC CO., Limited

Nos Pêcheries Réponse à M. Eugène Morin

En novembre dernier, pour rendre témoignage sur les différents aspects économiques de notre immense champ de pêche, une délégation de trois membres seulement, provenant des comités de Bonaventure et de Gaspé, fut recrutée et dirigée vers Ottawa. On critiqua publiquement les méthodes de recrutement employées. Les explications données plus tard dans les journaux servirent plutôt à confirmer l'impression première, à savoir que les trois braves citoyens en question avaient agi comme en service commandé. Partis de chez eux sous la surveillance d'un officiel, ils furent ensuite conduits par un "interprète" qui ne les lâcha pas d'une semelle. De semblables méthodes étaient en usage au moyen âge.

La délégation était composée de M. Eugène Morin, Directeur de coopérative, Carleton; de M. Emile Couture, pêcheur, Grande-Rivière et de M. W. Hammond, pêcheur, Barachois.

Dans une communication parue le 21 janvier, sous le pseudonyme de "Le Goffic", nous avons écrit que ces citoyens n'étaient pas préparés pour remplir le rôle difficile qu'on a voulu leur faire jouer. Nous voulions dire qu'ils n'avaient pas, dans l'ensemble, une expérience générale des pêcheries de notre province, des différentes sections, de tous les problèmes qui s'y posent, ni l'entraînement requis pour exposer d'autorité, les remèdes qui s'imposent. Les autres provinces d'autre part, comprenant mieux l'importance du sujet, prêtent grand soin de faire défiler des hommes qualifiés dans toutes les sphères et couvrant tous les genres d'activité.

Par suite du contraste frappant que présentait notre délégation d'avec les autres, nous avons conclu, pour cause, que nos gens avaient encore exhibé, en public, une attitude de marionnettes obéissant à un ressort qui montra son "esprit sportif" en quittant la patinoire et en refusant de revenir terminer la partie. Cette fuite était-elle préméditée? Peut-être. Dans tous les cas, il est permis de voir dans l'attitude de ces joueurs le dépit d'une équipe battue dans une joute précédente.

Pour un club qui "donne" des parties à ses adversaires, nous croyons que le Rimouski pouvait se contenter de jouer dans la pleine mesure de ses forces, donner justice à ses rivaux, et ne pas croire que le Championnat leur revient de droit et que tous les moyens sont bons pour l'obtenir.

Notons que le club Price se remémorant certaine partie jouée à Rimouski, il y a peu d'années, la manière d'agir des joueurs et du public à cette occasion, eut pu certainement profiter de l'indignation de ses supporters et faire, un mauvais parti au club visiteur et à son arbitre, ce qui eût été du sport à la manière de Rimouski.

Le cas a été soumis aux autorités de la Ligue. Nous sommes assurés que justice sera rendue à qui de droit et que ce fâcheux incident portera ses fruits. A l'avenir, on connaîtra la mesure d'esprit sportif du club Rimouski et on saura les mettre au rancart quand il s'agira de former une ligue de Hockey.

A bon entendeur, salut!

Des Amateurs Etrangers.

actionnait, un interprète. Nous pensons que c'est en signalant les actes de platitude qu'on parviendra à réveiller l'orgueil bien placé.

Notre appréciation ne paraît pas plaire à M. Eugène Morin. Dans une communication aux journaux, il s'insurge surtout contre le terme "marionnette" et prétend que notre conclusion est "fautive et mensongère". De notre côté, nous persistons tout de même à croire que le mot marionnette peut s'appliquer toutes les fois qu'une personne accepte une fonction qui dépasse ses horizons, quand il ne donne pas toute sa valeur, ou quand il ne profite pas de l'occasion favorable qui lui est offerte pour remplir complètement sa mission.

Nous l'avons déjà dit, M. Morin n'avait pas qualité, sauf en matière de coopération et d'instruction professionnelle, pour parler au nom de la Division du Golfe, pas plus que ses deux collègues. En cela, nous mettons nullement en doute ses aptitudes et ne l'avons pas "traité d'ignorant" ainsi qu'il l'affirme. Bien au contraire, nous déclarons qu'il était beaucoup mieux préparé qu'un grand nombre de non-délégués, ses confrères, pour faire les recommandations importantes, préconiser certaines mesures urgentes, prêcher, sur la plus haute tribune du pays, les doctrines dont il a déjà largement profité: la coopération dans son sens le plus large et l'instruction qui n'existe pas encore dans notre champ de pêche. Pourquoi l'est-il dérobé à ce devoir?

Il s'occupe de coopérative et d'affiche comme un fervent de la coopération pour les pêcheries. Il n'ignore pas et ne peut ignorer que, dans sa région, depuis plus de trois ans, on réclame par tous les moyens la plus haute forme de coopération qui se puisse invoquer: celle des gouvernements. Des hommes politiques avisés et des citoyens éminents croient que c'est là une condition essentielle du progrès de nos pêcheries. Malgré tous les efforts combinés, ils n'ont pas encore pu briser les résistances de la routine. Est-ce que M. Morin approuve leur mouvement?

Dans l'affirmative, il avait, à Ottawa, la plus belle occasion possible pour se faire entendre, pour servir cette cause, pour donner de la portée à sa voix. Sa position comme premier témoin lui conférait une autorité exceptionnelle. Il n'a pas voulu s'en servir pour aider ses compatriotes, les pêcheurs. Pourquoi a-t-il gardé le silence?

D'autre part, est-ce qu'il nie l'importance de la coopération fédérale? Désapprouve-t-il les conclusions de cette classe d'élite, qui exige le concours du pouvoir central pour servir nos pêcheries? S'il les désapprouve, que peut-il proposer en retour pour rétablir notre équilibre avec les autres provinces? Comme premier témoin appelé pour aider à solutionner un grave problème, il était tenu de prendre une position définie sur ce sujet d'importance capitale. Quelle est donc la raison de son mutisme?

Il peut nous répondre qu'il n'a pas été interrogé sur la coopération des gouvernements et que, par conséquent, il n'a pas eu l'avantage de s'expliquer. Nous lui répliquons que, s'il entretient les convictions qu'il professe en ma-

tière de coopération, il devait sentir un besoin irrésistible d'affirmer la haute portée d'une union entre les gouvernements et rien ne l'empêchait d'exprimer ses vues. Dans ce cas, il suffisait d'inviter les représentants du Québec dans cette Commission d'Enquête, MM. Baribeau et Boulanger, de la questionner sur ce sujet. Était-il baillonné?

Jusqu'à la date de cette requête, nous avions déjà dit que M. Morin était un enthousiaste de la coopération No. 2, celle des pêcheurs. En novembre dernier, des oreilles étaient tendues pour recueillir ses déclarations et savoir enfin ce qu'il pense de la coopération No. 1, celle des gouvernements. Ces deux degrés de coopération se tiennent par des liens étroits. Il n'a pas osé se prononcer de crainte de se compromettre. Par sa persistance à se maintenir sur un terrain neutre et à se dérober, il n'a réussi qu'à jouer un rôle de marionnette.

Instruction professionnelle... Nous sommes heureux de dire que M. Morin est un ancien élève de l'école de pêche de Halifax. Peu de citoyens de la Gaspésie peuvent se prévaloir du même privilège. L'instruction qu'il y reçut l'a mis sur la voie du succès et nous nous en réjouissons. C'est d'ailleurs ce qui lui valut l'insigne honneur d'être éligible comme témoin à l'enquête.

Il savait que, pour procurer aux pêcheurs de sa région les avantages d'une instruction appropriée qu'il n'a pu acquérir qu'à l'étranger, cette même classe d'élite qui réclame la coopération des gouvernements, demandait aussi la fondation d'une école de pêche dans la Division du Golfe, un centre intellectuel, un organisme pour relever le niveau social de nos gens. Pour revendiquer cette création qui s'impose, M. Morin était dans une position archi favorable. Il n'a pas ouvert la bouche, si ce n'est pour parler de saumon et d'éperlan.

Pourtant, comme démonstration de la valeur de l'enseignement professionnel, il n'avait qu'à citer son propre cas: il est une expression vivante du bienfait de l'instruction. Pourquoi n'a-t-il pas crié cette vérité? Pourquoi n'a-t-il pas rempli complètement sa mission? Faiblesse? Intérêts particuliers? Chânes?—Faut-il conclure qu'il n'est en faveur de l'instruction professionnelle que pour lui-même et ne la trouve pas nécessaire pour les autres? Il ne dit rien dans sa communication aux journaux pour justifier cette incongruité entre son passé et sa fonction de témoin-avisé.

Sa comparaison à l'enquête aurait peut-être pu avoir un certain résultat pratique s'il avait mieux compris son rôle, s'il avait étudié son affaire et s'était présenté avec un programme en mains, s'il avait exprimé une opinion ferme sur la coopération et l'instruction des pêcheurs, s'il avait négligé les détails pour s'occuper plutôt des grandes lignes.

En définitive, nous lui affirmons que nos pêcheurs ne goûteront jamais les avantages de son séjour dans la capitale fédérale. Au cours de la session actuelle, le gouvernement prendra certaines mesures pour venir en aide aux pêcheurs du Canada. Il ne faut pas se faire d'illusion, les nôtres seront encore ignorés. Ces mesures n'atteindront pas la Province de Québec pour la bonne raison que nous sommes isolés d'Ottawa. De toute façon, M. Morin, en acceptant l'invitation, devait faire un voyage inutile pour ses compatriotes et ne pouvait rapporter de meilleur souvenir que celui d'avoir été le porteur d'un drame dans une partie de collin-maillard.

Les autres figurants

Quant à MM. Couture et Hammond, les autres membres de la délégation, pour ce qui regarde la valeur de leurs témoignages, il suffit de dire qu'ils n'ont fait aucune impression: ils paraissent avoir bien mal appris leur leçon. Leurs affirmations ont été contredites publiquement et ils n'ont pas même jugé à propos de faire une mise au point.

Pour ce qui concerne "l'interprète" lequel s'arrogea, plusieurs fois, la fonction de répondre pour le témoin assermenté, ce qui n'est généralement pas toléré devant aucun tribunal, il montra tant de zèle que M. Somerville, K.G., ne put supporter plus longtemps ce manque de courtoisie et lui imposa silence, le pria de laisser répondre le témoin.

Quand on analyse l'ensemble de tout ce tableau, quand on le compare avec l'importance du sujet en question, nous croyons que c'est là une manifestation évidente d'infériorité. D'abord, dans la situation présente, c'était déjà une inconscience que d'envoyer cette délégation à Ottawa: il était venu d'avance qu'elle ne pouvait avoir aucun effet sur notre province. En second lieu, peut-on être satisfait qu'elle a montré de la prestance, de l'aplomb de la compétence, un désir d'étudier sérieusement une position précaire, du bon vouloir ou un vif désir, grâce à son indépendance, de servir le bien public?

Nous croyons rester dans les limites du sang-froid en n'y voyant qu'un jeu de cachette, une scène de théâtre sans objectif et sans espoir de résultat, une simple danse de marionnette. Nous demandons aux lecteurs d'examiner nos déductions et d'apprécier si toute l'atmosphère de cette délégation ne fut pas plutôt "fautive et mensongère". Toutes ces manœuvres ne servent qu'à nous rendre ridicules aux yeux des autres provinces.

LE GOFFIC.

Islets Caribou

—Mme Samuel Langlois, de Pointe-aux-Anglais, est venue passer quelque temps dans sa famille.

—Mlle Marie-Anne Jourdain est revenue dans sa famille après avoir passé quelque temps à Baie-Trinité.

—Mlle Jeannine Jourdain est en promenade à Baie-Trinité, l'hôte de son oncle et de sa tante M. et Mme Georges Jourdain.

—Mme Lucien Dumas, de Baie-Trinité, est venu visiter sa famille ces jours-ci.

—M. Albert Rensour, capitaine, est de retour parmi nous après un séjour de deux mois à l'hôpital à Québec. Il est maintenant en pleine voie de rétablissement.

Naissance—M. et Mme Wilfrid Jourdain, font part à leurs parents et amis de la naissance d'une fille baptisée le 9, sous les prénoms de Anne - Françoise-Claire-Jacqueline. Parrain et marraine, M. François Chouinard et Mlle Bertha Jourdain. Portait l'enfant, Mlle Ida Chouinard.

Crème espagnole

1 cuiller à soupe de gélatine granulée.
¼ tasse d'eau froide.
3 jaunes d'oeuf.
¼ cuiller à thé de sel.
3 tasses de lait.
1 cuiller à thé de vanille.
3 blancs d'oeuf.
1-3 tasse de sucre.
Faites tremper la gélatine dans de l'eau froide. Faites une crème



La FORME LA PLUS PURE...

● La fabrication de cigarettes est oeuvre de spécialiste. On n'arrive pas à l'expérience par voie de raccourci ni par des moyens faciles. Il faut, dans la sélection et l'alliage de tabacs de choix, une habileté traditionnelle que doivent encore développer les méthodes de fabrication les plus modernes. Chacun de ces facteurs contribue notablement à la qualité de la Sweet Caporal; rien de ce que vous mangez ou buvez n'est préparé ni protégé avec plus de soin que ne le sont les cigarettes Sweet Caporal.



CIGARETTES SWEET CAPORAL

Collectionnez les "Mains de Poker"

me (custard) avec les jaunes d'oeuf, le sel et le lait. Faites cuire, en remuant constamment, jusqu'à ce que le mélange adhère à la cuiller. Faites dissoudre la gélatine dans le mélange chaud. Laissez refroidir et ajoutez l'essence. Lorsque le mélange commence à s'épaissir, incorporez-y la meringue en ajoutant le sucre aux blancs d'oeuf battus en neige ferme. Versez dans des moules et laissez refroidir.

Fiez-vous pas à la VEINE



Sun Life Assurance Company of Canada

Soixante-quatrième rapport annuel—1934

ASSURANCES EN VIGUEUR au 31 décembre 1934 - \$2,748,725,403

Ce montant considérable, qui représente la fortune, en tant que se constitue, de près d'un million d'assurés de la Sun Life, sera versé à ces assurés ou à leurs héritiers avant la fin du vingtième siècle. On ne saurait surestimer cet élément de stabilité économique et sociale.

NOUVELLES ASSURANCES ÉMISES (première prime versée) - 236,215,901

RECETTES DE L'EXERCICE - 159,251,028

DÉBOURSEMENTS DE L'EXERCICE - 115,661,302

EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉBOURSEMENTS - 43,589,726

VERSEMENTS AUX ASSURÉS ET AUX BÉNÉFICIAIRES:

En 1934 - 99,160,206

Depuis la fondation - 888,330,239

ACTIF - 665,378,716

Obligations—États, de municipalités, de compagnies de service public, etc.; actions privilégiées et actions ordinaires; prêts hypothécaires; immeubles; prêts sur polices de la Compagnie; espèces en banque, etc.

PASSIF - 651,115,551

Près des neuf dixièmes de cette somme constituent le fonds de réserve des polices—le montant mis de côté pour garantir que tous les paiements relatifs aux polices seront effectués à leur échéance.

CAPITAL VERSÉ (\$2,500,000) et solde créditeur du compte des actionnaires - \$3,299,728

RÉSERVE pour dépréciation des prêts hypothécaires et des immeubles - 5,012,619

SURPLUS - 5,950,818

\$14,263,165

Les obligations et les actions ont été évaluées suivant les données autorisées par le département fédéral des Assurances du Canada et conformément aux données autorisées par les départements des Assurances des différentes provinces du Canada et par la National Convention of Insurance Commissioners des États-Unis. La méthode des primes uniformes n'est pas servie de base au calcul des capitalités relatives aux polices. Les chiffres ainsi obtenus sont plus élevés que les réserves exigées par la loi fédérale des Assurances.

Sun Life Assurance Company of Canada

Lettre hebdomadaire aux cultivateurs

L'anémie des porcelets

L'anémie est une maladie très commune chez les porcelets durant la période de l'allaitement surtout dans les portées hâtives du printemps et tardives de l'automne. Des pertes considérables sont enregistrées annuellement dans l'Est du Canada avec cette maladie. Cette maladie est causée par une trop faible quantité de fer dans le sang, lequel est un de ses principaux principes formateurs. Par ailleurs, le lait de truie est très pauvre en cet élément. C'est à McGowan et Crichton de l'Institut Rowett-Ecosse, que revient le crédit d'avoir découvert la cause de cette maladie et d'avoir suggéré les premiers moyens de contrôle.

Symptômes de la maladie

Cette maladie n'est généralement pas observée chez les porcelets nés tard en mai, juin ou juillet alors qu'ils vont dehors, restent au soleil, reçoivent de la nourriture verte et fouillent dans la terre. Pour la majorité des portées qui arrivent habituellement en mars, avril, septembre et octobre, la situation est bien différente. Les porcelets strictement confinés dans les enclos éloignés de l'approvisionnement de la matière minérale du sol, gardés dans un appartement froid et humide et ne recevant que l'apport de fer fourni par le lait de la mère, sont généralement atteints d'anémie. Même la matière minérale donnée à la mère ne peut être réabsorbée par les porcelets.

Les porcelets qui se développent bien et paraissent normaux, tournent soudainement dans le dépérissement. Parmi les principaux signes, il y a d'abord la disparition de la coloration rouge du sang, perte d'appétit, réduction de croissance, manque de vigueur et de vitalité et des attaques de respiration accélérée et de diarrhée. A mesure que la maladie se développe les membranes muqueuses (oreilles, etc.) deviennent pâles. L'examen après la mort d'un porcelet anémique nous fera voir un foie tacheté, de fortes quantités de liquide dans l'estomac et l'intestin, un cœur démesurément grossi et des organes internes comme des muscles pâles. Les porcelets atteints de cette maladie sont, en raison de leur faible résistance, exposés à l'invasion d'autres maladies telles que pneumonie, rachitisme, inflammation d'intestins et souvent ce sont celles-ci qui leur causent la mort.

Méthodes de prévention

La coutume suivie par nombre de cultivateurs de jeter régulièrement dans l'enclos des porce-

lets une plaquette de gazon, une pellette de terre venant de la cave ou encore des cendres tamisées est bonne, bien qu'elle ne soit pas toujours satisfaisante.

Pour plus d'efficacité, on arrosera le carré de gazon, avec une solution faite d'une cuillerée à thé de sulfate de fer dans une pinte d'eau, deux fois par semaine et on le placera dans une petite boîte où seuls les porcelets auront accès. La matière végétale décomposée encourage les porcelets à fouiller. Ceci doit être fait dès que les porcelets ont 10 jours jusqu'à ce qu'ils dépassent 30 jours. Là où il y a présence intensive de l'anémie, il faudrait les premières fois, répéter la dose à tous les jours et les porcelets iront davantage à la recherche du fer dû à un besoin naturel plus grand pour leur propre subsistance. Les plaquettes de terre ainsi employées ne devraient être utilisées d'un enclos où déjà les porcs ont resté afin de se mettre en garde contre l'infection des parasites. Elles peuvent être facilement placées dans la cave ou le caveau à légumes à chaque automne.

Une autre méthode efficace consiste à donner à tous les deux jours à chaque porcelet une quantité de fer égale à celle que l'on peut placer sur un petit centimètre carré et de leur placer dans la bouche au moyen d'une très petite cuiller en bois. Si on devait acheter de l'oxyde de fer du commerce, il faudrait d'abord s'adresser aux marchands de grains alimentaires et n'employer que le sulfate de fer (ferrique) ou l'oxyde de fer rouge. CONSEQUENCES DU BON TRAITEMENT: En 1934, avec 19 portées nées du 28 janvier au 14 octobre, il a été servi à cette Station, une moyenne de 8.74 cochons par portée et chacun, d'eux pesait en moyenne 32.9 livres. Ces cochons ont été servis vers l'âge de sept semaines et ils ont été gardés à l'intérieur durant toute cette période. Quoi-



Ces VERTIGES, cette NERVOUSITE sont des signaux de danger. Il vous faut un tonique reconstituant immédiatement pour tonifier les nerfs et renforcer le système et le meilleur c'est l'



Une entente entre les évêques et M. Vautrin

Le choix des colons est laissé aux sociétés diocésaines

A une conférence entre les représentants des diocèses et l'hon. Irenée Vautrin, une entente est conclue sur le mouvement du retour à la terre.—Le choix des colons est laissé aux sociétés diocésaines.

L'hon. Irenée Vautrin, ministre de la Colonisation, a tenu une conférence, la semaine dernière au Parlement, avec les représentants des évêques de la province de Québec, qui en sont venus à une entente générale sur la manière de procéder dans l'exécution du nouveau plan de colonisation.

Le choix des colons sera laissé aux Sociétés de Colonisation établies dans chacun des diocèses; les dites sociétés accepteront à leur tour les recommandations des comités paroissiaux.

Chacun des diocèses de la province était représenté. S. E. Mgr. Georges Courchesne, évêque de Rimouski, est venu lui-même en personne, et les autres diocèses étaient représentés comme suit: Québec, M. l'abbé Boulié; Gaspé, M. R. P. Fabien, capucin; Chicoutimi, l'abbé Fortin; Nicolet, l'abbé Camirand; Trois-Rivières, l'abbé Masson; Joliette, l'abbé Hénauld; Saint-Jean, l'abbé Fessier; St-Hyacinthe, l'abbé Nantel; Mont-Laurier, l'abbé Neveu; Ottawa, l'abbé R. Claude; Haileybury, l'abbé Milot; Valleyfield, l'abbé St-Aubin.

L'hon. M. Vautrin a déclaré que les Sociétés de Colonisation avaient été organisées dans chacun des diocèses et que la majorité des comités de paroisses avaient été formés.

CHOIX DES COLONS

Les sociétés diocésaines ont consenti à s'occuper du choix des futurs colons. Chacun des requérants devra se procurer trois lettres du comité paroissial de sa localité, apposées sur la formule que le colon devra remplir, et de plus il lui faudra quatre signatures de membres de la Société diocésaine. Lorsque la formule sera remplie, elle sera adressée au ministère; au verso de chacune, seront inscrites les conditions d'établissement auxquelles le co-

lon requérant devra se soumettre. Les sociétés diocésaines de colonisation ont adopté en principe la politique suivante: d'ici au 1er mai, elles s'occuperont du choix des futurs colons, et le 1er mai, les premiers contingents de chacun des diocèses seront prêts à se diriger vers des régions déterminées; ensuite le 15 mai, d'autres contingents suivront de chacun des diocèses et ainsi le mouvement vers la terre se continuera sans interruption.

Les Sociétés se tiendront en contact avec le ministère au sujet des cantons ou parties de canton, qu'elles croient appropriés à la colonisation, et leurs représentants visiteront ces endroits. Si les régions sont jugées convenables à la colonisation, des arrêtés ministériels seront adoptés, sous l'empire de la prochaine loi, pour déterminer ce territoire à des fins de colonisation.

\$1.65 PAR JOUR

Lorsque le colon parviendra à son lieu de destination, il sera sous les soins du plan général de colonisation; cela signifie que chacun des colons recevra \$1.65 par jour, dont \$1.00 sera gardé à son crédit, et s'il quitte son lieu d'avoir rempli les conditions prescrites, l'argent ainsi retenu servira à établir un autre colon; il y aura des exceptions dans le cas de maladie et autres, mais la somme de \$1.00 par jour ne sera payée au colon que lorsqu'il aura érigé sa maisonnette, pour laquelle une allocation de \$100.00, et que sa famille arrivera pour commencer leur nouvelle vie.

Les Sociétés ont demandé au ministre de publier des brochures le plus tôt possible afin d'aider à l'exécution du plan de colonisation.

En ce qui concerne les comités paroissiaux, il a été décidé que chacun des comités puisse recommander l'établissement de fils de cultivateurs, pour lequel un octroi de \$300.00 est prévu, mais la chose est laissée en définitive au ministère.

Il a été accepté que le ministère consacre une somme de \$4,000 à chacun des évêques de la province, pour qu'il puisse utiliser ce fonds à sa discrétion dans le but de former des prêtres à l'œuvre de la colonisation.

ou une telle pratique réclame un peu de temps et de la patience, il vaut encore la peine de suivre ce traitement puisque l'éleveur sera récompensé en épargnant la vie de nombreux porcelets.

Desserts au lait

Pourquoi tant de mères prennent-elles plaisir à préparer des poudings au lait pour leur famille? La raison en est facile à trouver: les desserts de ce genre sont de digestion facile et bons pour la santé; ils constituent un idéal pour les enfants aussi bien que pour les adultes et devraient faire régulièrement partie des repas quotidiens. Toutes

les ménagères économes apprécient également le bon marché et la valeur nutritive de ces poudings, et elles savent que les matières premières pour leur préparation se trouvent en abondance à toutes les saisons de l'année.

Pour que les poudings au lait continuent à plaire, il faut les varier de temps en temps en se servant de différentes essences, en ajoutant un peu de couleur ou en rechangeant le pouding d'une meringue et en ayant soin de toujours se servir des mets de façon à ce qu'ils plaisent au goût.

On pourra se procurer d'autres recettes pour les desserts au lait en écrivant au Service de

l'utilisation du lait, Division de l'industrie laitière, Ministère fédéral de l'agriculture, à Ottawa.

Pouding au riz à l'érable:
1/4 tasse de riz.
2 tasses de lait.
1 1/2 cuiller à soupe de fécule de maïs.

1/2 tasse de sirop d'érable.
2 jaunes d'œuf.
2 blancs d'œuf.
1/4 tasse de sirop d'érable.

Faites bouillir le riz dans de l'eau salée jusqu'à ce qu'il soit tendre. Faites chauffer le lait au bain-marie. Remuez la farine de blé d'Inde jusqu'à ce qu'elle soit épaisse, dans une 1/2 tasse de sirop d'érable et ajoutez graduellement le sirop au lait chaud. Remuez jusqu'à ce que le mélange s'épaississe et faites cuire 15 minutes. Ajoutez le riz et les jaunes d'œufs bien battus. Mettez dans un plat beurré qui va au four. Battez les blancs d'œufs en neige ferme, ajoutez graduellement le 1/4 de tasse de sirop d'érable et étalez-le sur la pouding. Faites cuire dans un four modéré (350°) jusqu'à ce que le pouding soit doré (environ 15 minutes).

Soufflé au citron

3 cuillères à soupe de farine de blé d'Inde.

1 cuiller à soupe de farine.
1 tasse de sucre.
1/2 cuiller à thé de sel.
1/2 cuiller à thé de sel.
1 1/2 tasse de lait chaud.
2 citrons, zeste râpé et jus.
2 jaunes d'œuf.
2 blancs d'œuf.

Mélangez la farine de blé d'Inde, la farine, le sucre et le sel avec le lait froid. Ajoutez au lait chaud dans un bain-marie et faites cuire environ 20 minutes, en remuant constamment jusqu'à ce que tout le mélange devienne épais. Ajoutez une partie du mélange chaud aux jaunes d'œufs battus et au zeste de citron. Versez en agitant dans la pouding et faites cuire 3 minutes. Enlevez du feu. Ajoutez le jus de citron et incorporez le blanc d'œuf battu.

CREME ESPAGNOLE AU CHOCOLAT

Même recette que pour la Crème espagnole. Faites fondre 1 1/2 once de chocolat non sucré dans du lait lorsque vous faites la crème renversée (custard). Battez avec une batteuse rotatoire à œufs, puis ajoutez les jaunes d'œufs et le sel.

ATTESTE LA VERITE DE SA DECLARATION

M. Sam Sansone, 44 Front Street, Toronto, dit dans une déclaration sous serment comment les Fruit-A-Tives lui ont donné un soulagement durable après avoir terriblement souffert d'indigestion. Il veut que d'autres victimes soient soulagées comme il l'a été. C'est à cette fin qu'il raconte son cas sous serment. Il a fait sa déclaration devant notaire afin que tous soient absolument certains qu'il dit la vérité. Il dit, en parties: "J'ai pendant longtemps souffert d'indigestion. J'ai tout essayé, mais mon mal continuait toujours. Un ami me recommanda les Fruit-A-Tives. Après en avoir pris je ne mis pas de temps à me sentir tout à fait bien, et je pus manger à l'ordinaire sans douleur ni autres graves."

Cette copie de la déclaration assermentée de M. Sansone sera adressée sur demande. Fruit-A-Tives—232 et 50, FORTUIT

Jouissez d'un privilège unique

L'usage d'un poêle électrique McCLARY est un privilège unique, car il comporte la jouissance de tout ce qu'il y a de plus utilisable et de plus commode dans l'opération d'un poêle perfectionné.



LE McCLARY

A BAS FOURNEAU

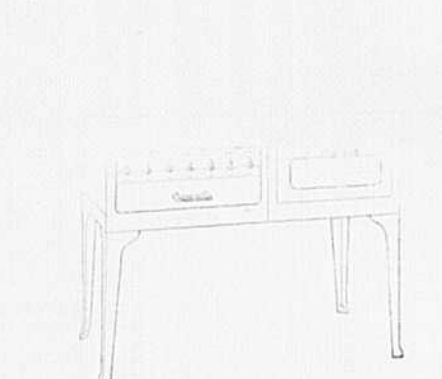
La cuisinière pratique ne peut désirer un poêle qui soit supérieur à ce petit McCLARY.



LE McCLARY

A TABLETTE

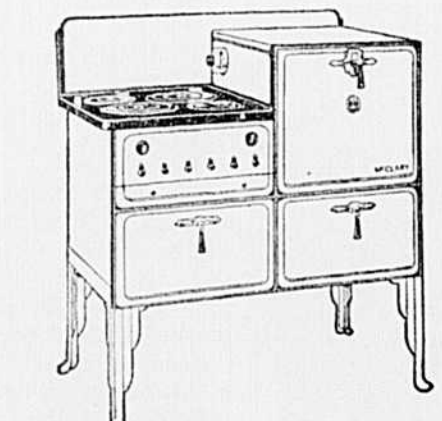
Ce poêle est identique au ci-dessus, excepté qu'il est muni, au-dessus du tablier, d'une tablette qui est d'une utilité souvent indispensable.



LE McCLARY

CABINET

Les cuisinières qui n'aiment pas les bas fourneaux doivent se procurer le McCLARY Cabinet qui, outre ses qualités de cuisson, permet de conserver chaudes les viandes ou de réchauffer la vaisselle dans un fourneau-réchaud particulièrement adapté à ces fins.



LE McCLARY

CONSOLE ROYALE

Voilà un type de poêle électrique dont toute cuisinière ne pourra plus se passer un jour au l'autre. Ce McCLARY est le plus beau qui soit. Ses caractéristiques sont uniques. Ne manquez pas de vous enquérir de ce poêle, le plus parfaitement complet qu'on puisse désirer.

LA COMPAGNIE DE POUVOIR DU BAS ST-LAURENT

RIMOUSKI, AMQUI, TROIS-PISTOLES, CABANO.

Avis!

THE 'SALADA'

annonce un nouveau mélange délicieux

Marque Jaune

28°C - 1 1/2 lb

La Qualité prime tout

Condamnés à subir leur procès

Alexandre Savard alias Bergeron et Yvonne Lebel reconnus coupable de négligence par les jurés à l'enquête du coroner en rapport avec la mort de l'enfant Marie-Noëlla-Gisèle, âgée de neuf jours, ont été condamnés à subir leur procès au prochain terme de la cour d'assises, qui commencera à Rimouski le 22 mars, pour avoir, dans la nuit du 26 au 27 janvier, causé criminellement la mort de Marie-Noëlla-Gisèle.

Les deux accusés subissant leur enquête séparément, neuf témoins ont été entendus et de ce nombre le Dr Marois, médecin-légiste de Québec qui a affirmé catégoriquement que l'enfant a été tué. A l'examen externe du cadavre, il a constaté que la figure de la victime était d'un rouge bleuâtre et que la pointe du nez était blanche et aplatie. Aucune autre marque extérieure. A l'examen interne il a relevé des ecchymoses en quantité sur les deux pommons. L'estomac contenait du lait, ce qui indique, dit-il, que l'enfant a pu de temps avant sa mort.

Les accusés demeureront à la prison locale jusqu'à leur procès.

Belle soirée au Séminaire

L'art de la peinture

Hier soir, au Séminaire, M. Gérard Morisset, N.P., docteur ès arts (Paris), qui vient d'être nommé par le gouvernement provincial directeur de l'enseignement du dessin dans les écoles de la province, a donné une magistrale conférence sur la peinture au Canada français, des débuts au traité de Paris.

Le conférencier a fait d'une façon très vivante et intéressante un véritable inventaire des peintures, toiles, tableaux, gravures et images qui décorèrent les temples religieux et les salons de nos ancêtres. Mme Morissette, par le fait même, a esquissé en traits fidèles l'histoire du mouvement artistique en Nouvelle-France.

Il fut présenté à l'auditoire par M. le chanoine Lionel Roy, supérieur du Séminaire. Son Exc. Mgr Courchesne, qui présidait et à l'initiative de qui l'on doit les cours de M. Morissette au Grand Séminaire et sa conférence d'hier soir, prononça une brève et captivante allocution, pour Son Excellence abrégée pour permettre à l'auditoire d'entendre l'éminent Frère Raymondien, des Frères des Ecoles Chrétiennes. Celui-ci donna un magnifique entretien sur l'art et le mouvement artistique, aussi que sur l'oeuvre de M. Morissette qu'il combla de louanges et de félicitations.

Bref, cette soirée consacrée à l'art fut un savoureux régal pour l'assistance entière.

DECES

Nous apprenons, à la dernière heure, la mort de Mme Louis Leclerc décédée la nuit dernière à l'hôpital, des suites d'une pneumonie double. Mme Leclerc, née Gilberte Tremblay, était âgée seulement de 26 ans. Elle laisse pour pleurer sa perte, outre son époux, quatre jeunes enfants.

Ses funérailles auront lieu lundi à la cathédrale.

Nous présentons à la famille en deuil nos plus sincères sympathies.

Notes locales

—M. et Mme Gleason Belzile sont partis dimanche soir pour Montréal. Mme Belzile est entrée à l'hôpital Royal-Victoria où elle a subi mercredi avec succès une opération chirurgicale. Nos vœux de prompt rétablissement à Mme Belzile.

—M. le docteur Albert Marois, de Québec, était en notre ville, mercredi. Mme Vidre, sa fille, l'accompagnait.

—M. Urbain Bernier passe quelques semaines à Montréal.

—Mlle Blanche Bellavance passe la fin de semaine à Québec.

—M. Jules Couillard, R.C.M.P., est reparti pour Ottawa après avoir passé quelques semaines de vacances chez ses parents M. le magistrat et Mme Antonio Couillard.

—M. le curé Adolphe Tremblay passe quelques jours à Québec. Il assistait aux funérailles de sa nièce Mlle Lucienne Fillion décédée cette semaine.

—M. Gérard Amiot est de retour d'un voyage à St-Valérien et Mont-Joli.

—Mlle Germaine Bouchard passe un mois chez des parents et amis à la Pointe-au-Père.

—M. Paul Fillion, représentant de l'imprimerie Gilbert, est de retour d'un voyage d'affaires dans la vallée Matapédia.

—Le Dr Lionel Verreault, de Mont-Joli, était en ville par affaires cette semaine.

—M. H.G. Boulay, de Kedgwick, est de passage à Rimouski.

La contradiction existe aussi chez les Classiques: "Travaillez, prenez de la peine", a dit l'un; "Ne forcez pas votre talent", a dit l'autre.

Retraite fermée dans les chantiers

DU 8 AU 11 FÉVRIER 1935

Pour la première fois au Canada, une retraite fermée vient d'avoir lieu dans les chantiers. Cette affirmation peut paraître exagérée. Cependant, le fait est certain.

L'automne dernier, de nouveaux chantiers s'ouvrirent dans un domaine encore inexploité, à douze milles plus haut que Trois-Pistoles. Cette région appartient à la paroisse Saint-Mathieu de Rimouski. Mais l'accès se fait plutôt par la paroisse Sainte-Françoise.

Monsieur Désiré Deschênes, gérant de la Cie Deschênes et Frères, chaque année, se fait un devoir d'assister aux exercices d'une retraite fermée à Mont-Joli. Aussi eut-il l'idée d'avoir une retraite fermée pour ses hommes de chantier. Le projet sembla au premier abord, assez difficile d'exécution. Comment pouvoir donner une vraie retraite fermée dans un chantier ? Des objections lui furent soumises par le Père Oblat à qui il s'adressa. Mais cette apôtre laïque ne se laissa pas arrêter par les difficultés. Le projet fut sérieusement étudié. On en vint enfin à un programme bien arrêté. Et le 8 février dernier, le Père J.-L. Bergeron, O.M.I., se rendit au chantier de M. Désiré Deschênes pour y prêcher la retraite fermée.

Quarante-et-un hommes mariés et jeunes gens devaient en suivre les exercices. Les résultats dépassèrent les espérances des plus enthousiastes. Ce qui paraissait le plus difficile à obtenir, le silence et la réflexion, fit le succès de la retraite. On ne peut pas hésiter à affirmer que le silence fut respecté aussi bien que dans une maison des retraites fermées. Ce n'est pas peu dire. Car, au chantier, il ne peut pas être question de chambres privées, où chacun se retire pour prier et méditer. Les 41 hommes avaient à demeurer dans un dortoir commun. Ils n'avaient pour partage qu'une allée et les lits superposés. C'est dans un tel camp que les hommes se tenaient la plupart du temps pour y entendre, réciter le chapelet ou faire le chemin de la croix. La sainte messe était dite dans le réfectoire du chantier. Pendant les repas, une lecture était faite à haute voix par l'instituteur de la paroisse Ste-Françoise, Monsieur Sirois, qui avait tenu à s'offrir pour venir en aide au Père missionnaire.

Dans les temps libres, ces hommes se promenaient dehors, autour du camp. La forêt était bien de nature à leur inspirer la méditation. Aussi nous pouvons affirmer que leur tenue attestait combien ils étaient pénétrés de sentiments surnaturels, combien ils voulaient suivre les exercices de la retraite fermée avec le plus grand sérieux possible.

Tous, et sans exception, se présentèrent au tribunal de la pénitence. La communion du dimanche et du lundi, jour de la fête de Notre-Dame de Lourdes, présenta un spectacle des plus édifiants. Nos hommes chantèrent de toute leur âme à chaque exercice.

Le dimanche après-midi, ils portèrent, en procession, une croix rustique de vingt pieds, il fallait voir avec quel enthousiasme tous ces hommes tenaient à porter cette lourde croix. M. l'abbé J.-B. Bouchard, curé de Sainte-Françoise, bénit la croix; l'abbé Joseph Gauvin, curé de Saint-Mathieu, était présent. Le Père Bergeron donna, en plein air, ayant pour chaire une souche, le sermon de circonstance.

Le soir, il y eut conférence sur l'apostolat laïque; les Curés Gauvin et Bouchard adressèrent la parole. Nos hommes de ce chantier des Deschênes deviendront assurément des apôtres du respect du nom de Dieu, en enrayant tout blasphème et en respectant et faisant respecter la tempérance.

Ce qui avait paru impossible en premier lieu est maintenant chose accomplie. Une retraite fermée dans les chantiers peut très bien se faire. Qui pourra jamais dire le bien qu'accompliront de tels exercices dans nos chantiers auprès de ces hommes au coeur généreux. C'est le grand moyen de faire disparaître à jamais le blasphème, de garder ces hommes tempérants, et de les voir revenir dans leurs paroisses respectives avec l'ardent désir de donner l'exemple et même de se constituer de véritables apôtres laïques auprès des leurs.

Si jamais l'esprit communiste voulait s'infiltrer parmi nos bûcherons, il semble bien qu'avec les exercices de la retraite fermée dans les chantiers ce mal terrible ne pourrait jamais avoir son influence.

Une première retraite fermée

vient d'avoir lieu dans un chantier; puisse cette idée se propager. Ce sera le salut de ces braves ouvriers, et la force toujours de nos paroisses rurales.

Qui devrait payer ?

M. le Rédacteur en Chef, Veuillez m'accorder encore un petit espace dans vos colonnes pour remettre sous les yeux de vos lecteurs la question de ces fameuses inspections ANNUELLES de nos édifices publics, et spécialement de nos églises par des inspecteurs électriciens.

Je répète, pour mémoire: 1o que la dite inspection d'une église, surtout à la campagne, dure à peine quelques minutes; 2o que pour ces quelques minutes d'inspection qu'elle n'a pas demandée mais qu'elle est obligée de subir, la Fabrique doit verser à l'inspecteur \$3.00, et cela TOUS LES ANS; ce qui représente, aux taux des banques, l'intérêt de \$150.00; 3o que pour preuve de l'efficacité de son travail et afin que l'on ne mette pas en doute la nécessité de telles inspections le dit inspecteur trouvera toujours quelque changement à faire que la Fabrique encore paiera; et on sait que ces ouvrages se paient le gros, très gros prix...

Mais en définitive: A QUI PROFITE CETTE INSPECTION ? et QUI DEVRAIT LA PAYER ? car la logique demande que c'est le bénéficiaire d'une entreprise qui doit en payer les frais.

Or l'inspection annuelle des églises ne peut être une protection que pour la vie du public, les finances des Fabriques, ou celles des Compagnies d'Assurances.

Mais l'expérience est là pour démontrer que la vie du public n'est nullement en danger dans les églises même en cas d'incendie.

En ce qui concerne les finances des Fabriques, les Curés et les Fabriciens sont capables d'y voir: ils sont là pour cela et sont les plus intéressés à ce que l'incendie ne ravage pas les immeubles dont ils ont la garde, car ils seraient les premiers à en souffrir.

Il reste donc les Compagnies d'assurances, qui, elles, ont un intérêt évident à ce que les églises ne brûlent pas; car la prospérité de leur entreprise commerciale exige qu'elles encaissent le plus possible et déboursent le moins possible.

Donc, en réalité, ces inspections annuelles de l'électricité dans nos églises sont faites pour protéger par dessus tout les caisses des Compagnies d'Assurances.

Alors je demande encore: QUI DOIT PAYER ?

Je réponds hardiment: LES COMPAGNIES D'ASSURANCES.

Je n'ai parlé que des églises; mais en ce qui concerne les autres établissements affectés aux oeuvres d'éducation ou de charité, ma conclusion ne serait pas sensiblement différente.

On me dira que dans certains Convents et Orphelinats il y a eu des hécatombes lamentables, et on rappellera le souvenir de ce qui arriva à la rue Guy à Montréal et à l'hospice St-Charles à Québec. Mais tout le monde sait que l'électricité n'eut rien à voir avec ces sinistres; le plus grand nombre des incendies, dans ces institutions provient bien plus de multiples autres causes; de sorte que, encore, ceux qui sont les plus protégés ou qui se protègent le plus ce sont encore les Compagnies d'assurances. QU'ON LEUR FASSE DONC PAYER CEUX QUI TRAVAILLENT POUR ELLES.

J. M. C. E.

Il se blessa d'un coup de carabine

Un jeune homme de la région souffrant depuis quelques mois de faiblesse mentale a tenté, dans la nuit de mercredi à jeudi, de s'enlever la vie en se tirant un coup de fusil en plein visage. Quittant la maison paternelle tard dans la nuit, il s'arma d'un fusil et, rendu à quelques arpentés de chez lui il se tira. Heureusement la balle ne fit qu'émporter le nez, les dents et la gencive supérieure.

Un cocher de la localité, revenant d'un voyage, trouva le pauvre jeune homme complètement nu et assis dans la neige sur le bord du chemin.

Un peu plus loin ses vêtements furent trouvés imbibés de sang. On parvint à grande peine à le faire entrer dans une maison voisine pour le réchauffer et lui donner les premiers soins. Vu son état, il fut immédiatement transporté à l'hôpital de cette ville.

Le poisson à l'eau...

(Suite de la première page)

La question de cette question au parlement d'Ottawa, venait celle du crédit agricole, et M. Jean-François Pouliot, député de Témiscouata, disait: "Travaillons à trouver des débouchés aux produits agricoles et nous n'aurons pas besoin de prêter aux cultivateurs." L'idée s'applique avec autant de justesse pour le pêcheur. Des discours sans suite n'auront jamais d'autres résultats que de laisser le poisson à l'eau et de garder nos gens sous le secours direct.

12 février 1935. M. POISSON.

Mont-Joli vs Rimouski

DIMANCHE LE 17

Mont-Joli nous visitera pour la première fois cet hiver dimanche le 17. La position qu'occupe le Mont-Joli dans la Ligue du Bas St-Laurent ne correspond certainement pas à sa valeur réelle et la partie de dimanche sera certainement très intéressante.

Dimanche dernier le Rimouski visitait Price, le même Price qui est venu à Rimouski il y a 15 jours. Le capitaine du club Rimouski, Antoine Thérberge, nous dit que la partie fut assez intéressante mais un peu courte. En effet, elle n'a pas duré 30 minutes. Dans la première période Rimouski score 3 points, et Price aucun. Au début de la seconde période, Soucy, du Price, scora. Malheureusement il prit la rondelle dans la zone du gardien de buts et l'arbitre du Rimouski, Ernest Desrosiers, ne voulut pas accorder le point. Pour s'en tenir aux règlements, il accorda au Price deux minutes de délibération après quoi il mit la rondelle au jeu. Price ne voulait pas jouer si on ne lui accordait pas le point. Alors Rimouski gagna la partie par défaut et au score de 3 à 0.

En page 4 de ce journal, nous reproduisons un compte-rendu de cette partie que nous a fait parvenir un correspondant. Celui-ci prétend que notre arbitre a volé deux points au Price et, chose curieuse, les directeurs de la Ligue convoqués à une assemblée spéciale qui s'est tenue à Mont-Joli mercredi ont décidé du contraire. Ce correspondant aurait probablement voulu que Rimouski continuât ses largesses et donnât encore quelques points au Price. Il aurait dû nous dire aussi que l'arbitre et quelques joueurs du Rimouski ont été attaqués après la partie par des spectateurs mécontents, mais passons.

Les bonnes actions, de quelle nature qu'elles soient, sont toujours de bons placements.

Ligue Commerciale

Deux parties ont été jouées cette semaine dans la Ligue commerciale. Mardi le Royal a battu Marchands par 4 à 3. Chose un peu rare les Marchands ont scoré les trois premiers points et Royal les quatre autres. Ont scoré: Noël Francoeur, Gamache et Lebel pour les Marchands. Pour le Royal Trudeau et Larouche ont compté chacun deux points.

Jeudi, le Price a disposé du Victoria au score de 11 à 8. Après trois défaites consécutives, le Price a voulu prouver qu'il pouvait encore gagner et il a facilement disposé de ses adversaires. Le Victoria, bien que n'ayant aucun substitut, a combattu jusqu'à la dernière minute et pour mieux dire jusqu'à épuisement. Tous ont fait grandement leur devoir et si l'on tient compte que Ciovis Duchesne, un de leurs meilleurs alliés, n'a pu jouer, s'étant blessé à un pied lors d'une partie précédente, l'on en arrive à la conclusion que les joueurs du Victoria ont dû se surpasser pour scoré 8 points. Une part du mérite revient aussi au gérant de l'équipe, Régis Lavoie, qui ne s'est jamais laissé abattre par les revers qu'a subis son équipe et qui, jusqu'à la dernière minute de chaque partie, a encouragé ses joueurs.

On compté pour le Victoria: Fortier, Vachon, H'pnel et Ouellet. Pour le Price: Huné, Genniss, Albert et Antoine Thérberge et Fillion. Douze des 19 points ont été fait sur des "assists". Il reste encore deux parties à jouer. La première mardi entre Price et Royal et la dernière jeudi entre Victoria et Marchands.

Nous apprenons aujourd'hui que ses blessures ne sont pas mortelles et qu'il sera conduit ces jours-ci dans un hôpital de Québec pour y suivre un traitement.

Hockey au collège

Rimouski, 9 fév.—Les nombreux spectateurs qui ont vu le Voltigeur à l'oeuvre contre le Carillon ont pu se rendre compte que cette équipe a joué une de ses plus belles parties. Emilio Lebel dans les buts a été épatant. Les attaques, la plupart individuelles, des joueurs du Carillon, sont venues se briser sur ses jambières ou sur son bâton. Seuls, G.-A. Lepage et Plourde sont parvenus à le déjouer. Les défenses Tremblay et Thériault aidèrent Beauchesne, Nadeau, Gagné, Smith, Roger Lebel, à compter les HUIT points du Voltigeur. Frère Flavien arbitre ces différentes parties.

10 fév. Le Collégien a pris sa revanche sur les Externes du Séminaire. Dès le début, G. Gagnon compte sur une passe de Beauchesne. Rioux, sur une passe de Nadeau, met le pointage 2 à 0 en faveur des élèves. L. Lavoie compte sur un lancer de la ligne bleue, puis G. Gagnon fait une longue course pour porter le résultat 3 à 1. A la troisième période les Externes forcent le jeu et Ant. Gagnon enregistre le 2e point de son club. Les Collégiens qui ont à coeur de gagner la partie attaquent continuellement; ils fournissent un beau jeu de passes et deux points sont mis à leur crédit pour porter le résultat à 5 à 2 en faveur du Collégien. Laurent Côté dans les buts et Ant. Gagnon furent certainement les étoiles des Externes te furent grandement aidés par Lorenzo et J.-P. Lavoie, Canuel, Bellavance et autres; on ne peut pas dire que des Collégiens a joué le mieux; tous ont fait leur possible, tous ont joué pour "gagner" non pour se faire "admirer". Emilio a bloqué habilement Tremblay et Plourde ont fait bonne garde et brisé maintes attaques. Gagné, Berger, Lepage, n'ont pu compter mais ils ont fourni les passes nécessaires pour organiser l'attaque du Collégien. Sur la même glace pendant les périodes de repos de la partie précédente, les Séminaristes vs les Frères ont joué trois vingt minutes pour annuler 2 à 2. Il faut bien dire que le gardien de

but des Etudiants fut malchanceux vers la fin et que les Frères surent profiter de l'occasion fournie pour compter les deux points qui annulaient, sinon...

12 fév. St-Louis est blanchi par Canadien 2 à 0; ce dernier club avait passé la peinture blanche au Dollard lundi par 1 à 0. Paul Masson faisant les trois points dont l'un sur une passe de Léo-René Lepage.

13 fév.—Le St-Louis réussit à tenir le Dollard 4 à 4; ce fut la plus belle partie vue encore sur la glace le midi: la vitesse, les passes, les lancers bien dirigés, l'habileté des gardiens, tout tenait en suspens.

(à suivre)

Soirée dramatique

Une grande soirée dramatique et musicale sera donnée mardi, le 26 février 1935, à 8 heures du soir, dans la salle du Séminaire de Rimouski, sous le distingué patronage de M. le curé Adolphe Tremblay et sous les auspices du Cercle Courchesne de l'A.C.J.C.

La pièce au programme est un drame social intitulé: "Le Déserteur". Une comédie "Sourds et Bêgues" déridera bien ceux qui auront été trop émus pendant le drame.

Le drame est dédié tout spécialement à la jeunesse et intéressera beaucoup les amis des jeunes.

Donc en foule au Séminaire et qu'on se hâte de se procurer des billets qui sont en vente au magasin "Lauzier & Fils" aux prix de 25c et 35c.

Pour faire plaisir aux parents, il faudrait réduire à zéro les heures de travail.

Il faut être bien ferme pour échapper à la critique.

Salon de Beauté ACME



Téléphonez à 182 pour savoir le prix du salon de beauté ACME pour votre permanent à l'huile. Vous économiserez beaucoup durant le mois de février. Je serai aussi à la disposition de tous les clients au salon de barbier. Comme par le passé, je tâcherai de vous satisfaire.

Permanent à l'huile, \$2.00 à \$10.00. Angle des rues de l'Evêché et Rouleau.

Vin et DeChamplain, coiffeur

Retraites fermées

RETRAITES FERMEES A LA MAISON STE-THERESE DE L'ENFANT-JESUS

18 au 21 février—jeunes filles. 22 au 25 février—dames. 11 au 14 mars—jeunes filles. 15 au 18 mars—dames.

Pour tous renseignements s'adresser aux Missionnaires de l'Imm.-Conception, Rimouski.

Salon de Beauté DeChamplain

Avenue de la Cathédrale Rimouski De \$2.00 à \$10.00, permanents avec machine Nestle Lemur laquelle possède toutes les garanties de sûreté et permet les meilleurs résultats sur les cheveux les plus difficiles ainsi que sur tous genres de coiffures. Avec ces solutions, le prix rencontre la qualité. Spécial à l'huile pour \$2.50. Tél. No 207c

GEORGES MASSON, L.S.C.M.

COMPTABLE AGREE

TELEPHONE 223.

RIMOUSKI

